



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 27 OCTOBRE 2011

PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze le 27 octobre, le Conseil Général s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance est ouverte à 9 H 55, sous la présidence de M. Eric CIOTTI, assisté de M. Jérôme VIAUD, en qualité de secrétaire de séance.

Séance du 27 octobre 2011 (matin)

Étaient absents ou représentés :

MM. ALBIN (pouvoir à M. VICTOR) – AZINHEIRINHA (pouvoir à M. CIOTTI) – Mme BANDECCHI (pouvoir à Mme SATTONNET à partir de 12h30) – MM. BAUDIN – CESARI (pouvoir à M. GINESY) – Mme ESTROSI-SASSONE – M. MARY (pouvoir à M. THAON) – Mme MIGLIORE (pouvoir à M. KANDEL) – M. PAUGET (pouvoir au Dr ROUX).

Suspension de séance de 13 H 00 à 14 H 25.

Séance du 27 octobre 2011 (après-midi)

Étaient absents ou représentés :

M. ALBIN – Pr ASSO (pouvoir à Me BECK) – M. AZINHEIRINHA (pouvoir à M. CIOTTI) – Mme BANDECCHI (pouvoir à Mme SATTONNET) – MM. BAUDIN – BETTATI – CALZA – CESARI (pouvoir à M. GINESY) – DAMIANI – Mmes ESTROSI-SASSONE – GIUDICELLI – MM. GUMIEL – LEROY (pouvoir au Dr FRERE) – LISNARD (pouvoir à M. MASCARELLI) – LORENZI (pouvoir à M. MANFREDI) – LUCA – MARY (pouvoir à M. THAON) – Mme MIGLIORE (pouvoir à M. KANDEL) – MM. PAUGET (pouvoir au Dr ROUX) – SPINELLI – TAMBAY – TUJAGUE – VICTOR.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je déclare ouverte cette séance plénière du conseil général. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de Jérôme VIAUD en qualité de secrétaire de séance, et je l'invite sans plus attendre à procéder à l'appel des membres présents.

M Jérôme VIAUD procède à l'appel des membres du conseil général.

M. Le Président.- Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir notre séance. Je tiens à renouveler mes souhaits de bienvenue dans notre assemblée à Françoise GIOANNI qui avait déjà siégé en commission permanente, mais qui siège pour la première fois en séance plénière. Je suis heureux de l'accueillir. Elle remplace notre collègue Michel ROSSI devenu député en remplacement de Jean LEONETTI, lui-même devenu ministre. Bienvenue Françoise dans cette séance et dans cette assemblée.

Mes chers collègues, je vais vous présenter les orientations budgétaires pour l'exercice 2012. J'évoquerai en même temps, puisque c'est un rapport budgétaire, quelques-uns des axes de la DM1 que nous présentera ensuite M. KANDEL, le rapporteur général du budget.

1. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2012

M. Le Président.- Les orientations budgétaires, tout comme la décision modificative, reposent sur quelques principes très clairs et s'inscrivent dans un contexte économique national et international extrêmement difficile. Nous devons tenir compte de ce contexte économique difficile que nous rappelle à chaque instant, voire à chaque minute, l'actualité.

Contrairement à ce que prétendent certains, nous ne vivons pas dans une bulle où les collectivités locales, fortes du principe constitutionnel de libre administration, seraient totalement étrangères à ce qui se passe au-dessus ou en dessous, et vivraient dans un vase clos qui les exonérerait de tout effort et qui leur permettrait en parallèle de continuer à percevoir sans sevrage des dotations de l'Etat augmentées chaque année et occupant aujourd'hui une part de plus en plus importante de leurs ressources.

Notre pays, comme la plupart des grandes démocraties de ce monde, connaît des problèmes d'endettement et de déficit budgétaire. La priorité porte aujourd'hui sur la diminution du désendettement pour aboutir à la diminution de la dette. Il n'y a pas de solution miracle, sauf à se référer à des magiciens dont l'illusion sera très vite démontrée. Pour faire diminuer le déficit public, il n'y a pour moi qu'une seule solution : la diminution des dépenses publiques. Bien sûr, nous pouvons toujours indéfiniment augmenter les recettes, mais ce sont toujours les mêmes qui sont au bout de ces recettes, c'est-à-dire les contribuables. Dans cette période extrêmement difficile, l'équilibre consiste à trouver ce chemin qui ménage notre capacité d'action et qui surtout aboutira à diminuer les dépenses publiques.

Nous avons pris depuis longtemps la décision – qui est une décision inverse de ce que font la plupart de nos collègues présidents de conseils généraux – de considérer que le conseil général a aussi sa responsabilité dans cette diminution de l'endettement, des déficits et des dépenses publiques. Nous avons pris nos responsabilités avec beaucoup de détermination. Je salue les élus de la majorité qui m'ont soutenu avec beaucoup de force dans ces choix.

Depuis trois exercices, nous avons décidé de stabiliser nos dépenses de fonctionnement. C'est un choix difficile et exigeant. Il nous a conduits, je tiens à le souligner en préambule, à économiser 113 M€ parmi les dépenses de fonctionnement depuis 2009. Nous avons décidé cet été

– et la décision modificative en tirera les conséquences budgétaires, de même que nous orientations budgétaires pour 2012 – d’aller encore plus loin. Un plan supplémentaire de réduction de nos dépenses de fonctionnement de 21 M€ a ainsi été décidé le 24 août dernier, au même moment où l’Etat faisait aussi ce choix.

Je veux souligner le caractère extrêmement important de ces décisions. Si l’ensemble des collectivités locales de notre pays – dont la consolidation des budgets représente tout de même 220 milliards d’euros, pour une dette publique extrêmement importante de plus de 100 milliards d’euros – prenaient le bon exemple du conseil général des Alpes-Maritimes, nous participerions aussi, au niveau de ces collectivités locales, à cet effort collectif.

Nous avons pris nos responsabilités. Nous nous sentons concernés par la diminution des dépenses publiques, et nous l’avons fait sur plusieurs domaines essentiels que je veux souligner. Prenons quelques exemples pour illustrer cet effort de 113 M€. L’effort prioritaire a clairement porté sur les effectifs du conseil général qui ont été réduits de 6 %. Nous étions plus de 5 100 agents au début de l’année 2009, nous étions 4 777 fin 2010, et nous atteindrons 4 500 agents à la fin de l’année 2012. C’est un objectif que nous voulons fixer dans ces orientations budgétaires. Le gain budgétaire pour le conseil général est de 20 M€ de dépenses publiques en moins par an. Cet effort s’est effectué sans altérer en quelque façon que ce soit le fonctionnement de nos services et la qualité du service public.

Autre exemple de diminution, notre parc automobile a été réduit de 22 %. Nous supprimons 50 véhicules de plus, comme cela a été annoncé au mois d’août dernier. Les crédits de communication ont quant à eux baissé de 37 %, et nous engagerons une baisse supplémentaire au budget 2012. Globalement, les moyens généraux – ce qui correspond, si nous pouvons les résumer à quelques mots audibles par tous, à notre train de vie – ont été réduits de 13 % sur les trois exercices 2009, 2010 et 2011. Cet effort important nous a permis d’atteindre aujourd’hui des résultats extrêmement encourageants, notamment en matière d’épargne brute. Nous allons clôturer l’exercice budgétaire avec une épargne brute, c’est-à-dire la différence entre nos dépenses et nos recettes de fonctionnement, de plus de 150 M€, ce qui nous place en tête des départements qui dépassent le million d’habitants.

Sur les grands départements de France, à l’occasion de cet exercice 2011, comme nous le constaterons officiellement dans quelques mois lorsque nous voterons le compte administratif, nous enregistrerons donc cette épargne brute tout à fait remarquable. Je tiens ici à le souligner. Elle a été multipliée par 2,3 en trois exercices. Nous avons subi la crise de 2009 avec un effondrement de nos recettes, nous en avons tiré les conséquences, et nous avons aujourd’hui retrouvé des marges de manœuvre. Tout le cap de l’exercice budgétaire 2012 visera à conserver ces marges, avec cette pression toujours permanente sur nos dépenses de fonctionnement qui restera véritablement une ligne directrice.

Nous concentrons nos moyens, en investissement comme en fonctionnement, sur ce qui est réellement pertinent pour l’emploi dans le département et pour accomplir nos missions dévolues par la loi, notamment celle de solidarité humaine.

Cet effort pour la reconstitution des marges et la diminution des dépenses est d’autant plus remarquable que concomitamment à cette contraction globale de nos dépenses, nous avons augmenté nos dépenses de solidarité humaine. En 2011, nous franchirons le cap des 500 M€ pour les dépenses sociales. C’est extrêmement important. Nous en étions à 467 M€ en 2008. Il y a donc un effet d’entraînement majeur sur les dépenses de solidarité humaine, avec notamment une augmentation très forte des dépenses liées aux personnes handicapées (88 M€ en 2008, contre 100 M€ cette année, soit une progression de 12 %). De même, sur l’insertion et le RSA, nous sommes

passés de 104 M€ en 2009 à 123 M€ en 2011, soit une augmentation de 19 %. Globalement, les dépenses sociales s'élevaient à 460 M€, contre plus de 500 M€ aujourd'hui.

Le social représente aujourd'hui 52 % de nos dépenses de fonctionnement. Lorsque cette part augmente à ce rythme, nous voyons l'effort qu'il est nécessaire de consentir sur le reste. Cet effort, vous l'avez fait, nous l'avons fait, la collectivité l'a fait. Les partenaires de la collectivité, auxquels j'ai demandé de consentir des efforts similaires à ce que faisait le conseil général, ont été associés à cette démarche. C'est une démarche de rigueur, exigeante et de bonne gestion. Aujourd'hui, nous en recueillons les fruits au travers de cette épargne brute de 157 M€ qui se dégage et que je veux souligner. Je crois que nous pouvons collectivement en être fiers.

Je ne sais pas si j'associe à cela l'opposition, puisque je crois savoir que vous avez contesté et que vous contestez cette réduction des dépenses publiques. Ce n'est pas étonnant puisque vous avez une certaine forme d'attrance pour la dépense et pour l'impôt. Nous le voyons bien dans le projet que vous portez et qui prévoit une augmentation des dépenses publiques de 255 milliards d'euros au niveau national sur les cinq prochaines années, ce qui est inédit et assez illusoire compte tenu du contexte. Cela traduit une certaine forme d'irresponsabilité, alors que tout le monde doit diminuer les dépenses, et que tous les pays sont contraints par la force des choses à cette discipline. Vous choisissez ce moment où la vérité et le courage s'imposent, et c'est ce qui guide l'action du Président de la République, pour présenter un projet avec comme fil conducteur celui « d'enchanter le rêve » et de créer 255 milliards d'euros de dépenses publiques. Vous nous expliquerez comment financer tout cela autrement que par un matraquage fiscal lui aussi inédit. C'est un autre débat et en tous cas une autre orientation que celle que nous avons choisie localement, c'est-à-dire la volonté de faire reculer les déficits.

Dans nos orientations budgétaires 2012, nous retrouvons cette volonté de continuer à stabiliser nos dépenses de fonctionnement : 0 % d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement, tant en volume qu'en valeur, avec un effort encore plus important pour 2012. Comme nous en avons pris l'engagement devant les électeurs l'année dernière, sachant que nous respectons toujours nos engagements, cela se fera sans aucune augmentation de la fiscalité locale ou de nos taxes pour le budget 2012. Il y aura une stabilité totale de la fiscalité sur la mandature, comme nous nous y étions engagés.

De plus, nous avons comme objectif la baisse du recours à l'emprunt. Nous avons inscrit au budget primitif 94 M€ d'emprunts, c'est-à-dire de possibilités d'ouverture de lignes de crédits pour notre collectivité et pour financer l'investissement. Contrairement à l'Etat, les emprunts ne financent que les investissements, nous le savons. Il s'agit donc d'une dépense d'avenir qui crée de la richesse et qui est utile. Aujourd'hui, dès la DMI, nous diminuons le recours à l'emprunt d'un peu moins de 5 M€, et nous le faisons grâce aux marges de manœuvre que nous dégageons sur nos recettes liées aux droits de mutation. Contrairement à certains départements « cigales » qui s'empressent de dépenser le surcroît de recettes qu'ils enregistrent, nous les consacrons pour notre part à la diminution de l'endettement.

J'ai bon espoir que pour la première fois depuis une dizaine d'années, notre collectivité enregistre en 2011 une diminution nette de l'endettement. C'est un objectif, et nous verrons si nous parviendrons à l'atteindre dans les deux mois qu'il nous reste avant de clôturer 2011. En tous cas, pour 2012, le cap sera mis sur la diminution du recours à l'emprunt. Nous l'avons déjà fortement amorcée de façon tout à fait volontaire dès cet exercice budgétaire.

Je voudrais enfin souligner que ces politiques de bonne gestion sont placées au service de deux objectifs essentiels. Le premier est la solidarité humaine. C'est aujourd'hui incontestablement la première mission des conseils généraux. Nous voterons dans cette séance le schéma

gérontologique, et nous le mettrons en application dès 2012. Ce sera un axe important. Nous le présenterons dans quelques instants, donc je ne m'y attarderai pas, mais c'est un document important. Nous avons également mis en œuvre le schéma départemental pour les personnes handicapées, et nous avons installé l'observatoire départemental. Ces politiques, parmi lesquelles se trouvent aussi l'insertion et la protection de l'enfance, occupent légitimement une place de plus en plus importante dans nos objectifs.

Quant à l'investissement, comme je l'ai dit il y a quelques instants, c'est la source de la croissance départementale. Nous avons beaucoup investi dans ce département, et nous nous sommes placés pendant plusieurs années en tête de tous les départements de France en matière d'investissement. Le ratio de dépenses d'investissement par habitant est allé jusqu'à 450 € par habitant en 2007, ce qui est un record absolu. Depuis 2009, nous avons investi 875 M€ dans l'économie départementale. Cela s'est fait bien évidemment au travers de l'exercice de nos compétences : routes, collèges, plan sécurité (14 gendarmeries, 2 commissariats), bâtiments départementaux.

Nous avons également été moteurs de l'investissement local, celui qui est accompli par les communes et par les intercommunalités aujourd'hui. Sur les trois derniers exercices, le conseil général a soutenu 2 500 projets communaux, représentant 2 milliards d'euros de travaux pour un montant de subvention de 300 M€. 25 % de notre investissement ont donc été constitués de subventions et d'aides directes aux communes de ce département. Cet effort est inédit. Nous sommes aujourd'hui le premier financeur des communes et des intercommunalités. Nous sommes notamment, et de très loin, le premier financeur des communes rurales de ce département. L'investissement global a été réduit, j'imagine que vous le direz dans quelques instants, mais il l'a été en restant à un niveau très élevé. En 2009, nous en étions à un ratio d'investissement par habitant de 283 euros, ce qui nous place très largement au-dessus de la moyenne des départements de plus d'1 million d'habitants, cette moyenne étant de 250 €. Nous étions à plus de 400 € et nous avons fait un effort de diminution, mais nous avons exonéré les communes de cet effort, puisque ce lien essentiel doit selon nous être en permanence réaffirmé.

Le conseil général, c'est la solidarité humaine. J'en ai parlé. Nous avons poursuivi les efforts. De 460 M€, nous sommes passés à 500 M€, soit une augmentation de près de 6 %. A ceci s'ajoute la solidarité territoriale. Dans ces deux politiques se trouve le terme « solidarité » qui revêt la même place et la même importance. Je le souligne, comme je le ferai demain devant l'assemblée générale des maires du département, nous consoliderons ce lien substantiel, je dirai même ce cordon ombilical, entre les communes du département qui sont les cellules de base de la démocratie locale, et le conseil général des Alpes-Maritimes.

Il y a également nos politiques que nous continuerons directement d'assumer, de mettre en place et de revendiquer. Cela concerne notamment les routes, avec les grands chantiers qui vont se déployer en 2012 : le contournement de Vallauris, dont le chantier de près de 30 M€ est en passe de commencer puisque nous avons quasiment toute la maîtrise foncière ; la pénétrante Cannes – Grasse, qui rentrera également dans une phase très concrète en 2012 ; la pénétrante de La Siagne qui se poursuivra. Ce sont donc de grands réseaux routiers sur l'ouest du département. Au profit de la création de la Métropole Nice Côte d'Azur, nous n'aurons plus la compétence routière sur le territoire de la métropole à partir du 1^{er} janvier prochain. Nous avons l'opportunité de livrer à la métropole un réseau routier renouvelé, modernisé, répondant au grand défi de la circulation croissante, notamment sur la Plaine du Var avec 250 M€ d'investissements réalisés, qu'il s'agisse de la 202bis en rive droite, de la 202 en rive gauche, de la pénétrante du Paillon réalisée il y a quelques années, ou des travaux routiers effectués dans le mentonnais. Chacun de ces projets a structuré les grandes pénétrantes nord – sud qui sont aujourd'hui indispensables à la fluidité routière. Nous espérons aussi que les retards seront enfin comblés pour permettre l'ouverture du

chantier du tunnel de Tende en 2012.

Nous poursuivrons également notre politique en matière d'éducation. Le plus grand chantier du département dans ce domaine est le Campus STIC de Sophia Antipolis, qui représente 73 M€. Des chantiers sur les collèges sont en cours, dont celui d'Antibes les Pins et celui des Mûriers à Cannes.

Nous ferons également en matière ferroviaire et en matière de transports en commun des efforts conséquents qui se matérialiseront en crédits de paiement dès 2012 sur les grands projets conduits par les communes et les intercommunalités : Tramway à Nice ; Bus à Haut Niveau de Service entre Mandelieu, Cannes et Le Cannet ; funiculaire à Grasse ; site propre Antibes – Sophia Antipolis. Ce sont des centaines de M€ d'investissements, et même plus d'1 milliard d'euros d'investissements sur l'ensemble de ces projets auxquels le conseil général consacra au moins 100 M€ sur les exercices à venir. Citons enfin les grandes opérations ferroviaires auxquelles nous sommes attachés : la troisième voie ferrée ; la modernisation de la ligne Nice-Breil avec l'intermodalité à Bon Voyage dont nous espérons qu'elle pourra enfin voir le jour ; la modernisation de la ligne Cannes – Grasse qui se poursuit.

L'habitat restera évidemment aussi une priorité forte, avec les programmes ANRU qui mobiliseront 250 M€ de crédits : Grasse, l'Ariane, les Moulins, le centre de Nice, Pasteur, etc. Ces grands programmes sont inscrits dans nos politiques. Nous aurons aussi, et nous l'inscrivons dès cette DM1, à faire face aux travaux de modernisation du CADAM. Vous connaissez les difficultés que nous avons rencontrées avec la fragilisation des structures de nos bâtiments dits « Bulles », qui ont contraint le conseil général et l'Etat à des travaux d'urgence. Ces travaux se déroulent en ce moment. Nous avons saisi cette opportunité, ou plutôt cette contrainte, pour procéder à une modernisation de nos bâtiments qui sera lancée dès 2012.

L'enjeu est important puisque conjugué à la diminution de nos effectifs, y compris ceux qui seront transférés à la métropole à partir du 1^{er} janvier, soit environ 230 agents, nous allons concentrer notre implantation essentiellement dans des bâtiments nous appartenant (au CADAM, à Paul MONTEL, sur le Boulevard CESSOLE pour la Maison des Seniors, sur l'avenue LYAUTEY pour les CAMS de l'ouest) avec une ligne de conduite à laquelle nous veillerons particulièrement en 2012 : faire en sorte que nous ayons une utilisation optimale des bâtiments dont nous sommes propriétaires. L'enjeu porte sur une économie de 3 M€ par an pour les locations. Nous y parviendrons en même temps que nous moderniserons ces bâtiments.

Parmi nos dépenses d'investissement, je précise nous serons amenés à conduire le PAPI 2 de la Plaine du Var, pratiquement en totalité sous la maîtrise d'ouvrage du Département. Ce chantier est extrêmement important puisqu'il représente 65 M€ de travaux, avec notamment la digue de protection de Saint-Laurent-du-Var. Cette digue est attendue depuis des années, et nous allons enfin la réaliser ensemble avec le maire de cette ville. Nous aurons là aussi un engagement de l'Etat. Nous sommes en train de négocier ce PAPI avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Christian ESTROSI. Sur les 65 M€, nous espérons un financement de l'Etat à hauteur de 40 %. Nous attendons un engagement de la part de la Région qui devra aussi être conséquent pour protéger la ligne des Chemins de Fer de Provence. Cela fait partie des investissements que nous aurons à conduire dans les années qui viennent.

En ce qui concerne les recettes, nous avons constaté à fin septembre une augmentation de l'ordre de 20 % des droits de mutation à titre onéreux. C'est une bonne nouvelle pour les recettes du conseil général des Alpes-Maritimes. Cette nouvelle contribue à ce chiffre tout à fait remarquable que je voudrais que vous vous appropriiez d'une épargne brute de 157 M€. Ce chiffre est le résultat de la diminution de nos dépenses et de l'augmentation de cette recette en particulier.

Cette bonne nouvelle est nuancée par la création cette année d'un fonds de péréquation des droits de mutation. Les 21 départements qui perçoivent le plus de droits de mutation doivent abonder ce fonds de 440 M€ pour tous les autres départements. Le conseil général des Alpes-Maritimes contribuera cette année à hauteur de 21 M€. Nous inscrivons cette contribution dans la DM1. C'est quasiment la seule inscription importante dans cette DM1 qui est relativement modeste en matière de volume budgétaire. Nous avons en effet fait de bonnes prévisions au budget primitif. Je vous rappelle que vous aviez contesté notre recette prévisionnelle de droits de mutation. Non seulement, à fin octobre, elle se réalise comme nous l'avions prévu, mais nous pouvons même espérer aller au-delà. Si nous allons au-delà, cet excédent sera placé au service du désendettement de la collectivité.

Nous sommes dans une bonne prévision, ce qui conduit à une DM1 modeste, avec tout de même la décision forte relative à ce fonds de péréquation pour 21 M€ cette année. En fonction de nos recettes telles qu'elles sont estimées aujourd'hui, ce montant pourrait être porté à plus de 31 M€ en 2012, pour des départements sans doute en plus grande difficulté, mais peut-être aussi pour des départements plus « cigales », qui n'ont pas eu les mêmes exigences. Je déplore un peu que la vertu soit placée au service, je ne dirai pas du vice, mais en tous cas d'un manque de virtuosité en matière de discipline budgétaire. Il s'agira donc de 52 M€ de dépenses sur ces 2 exercices pour le conseil général. C'est une information importante sur cette dotation de péréquation. Beaucoup adorent la péréquation, vous l'avez souvent réclamée, et nous la payons aujourd'hui à un prix qui est, il faut bien le dire, élevé.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais souligner à l'occasion de la présentation des orientations budgétaires. Notre collectivité, malgré la crise, se porte bien. Elle a assumé pleinement le choc budgétaire de 2009. Nous avons reconstitué nos marges, et nous amorçons le désendettement. Nous continuons à investir à un niveau élevé. Nous faisons face avec détermination à nos dépenses de solidarité. Tout cela signe parfaitement l'excellente gestion de la majorité départementale.

M. VICTOR.

M. VICTOR.- Merci M. le Président.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, M. le Président,

En me référant aux orientations budgétaires, je serais tenté de dire que l'année 2012 pourrait constituer pour notre département, ses populations, l'ensemble des personnels de notre collectivité, l'année de tous les dangers. D'autant plus qu'elles illustrent votre zèle à vouloir accompagner une politique nationale dont les ravages sont mesurés chaque jour par nos concitoyens. Au regard des échéances électorales prévues l'année prochaine, il nous reste à souhaiter, pour préserver quelque avenir, que les Français optent pour de réelles propositions alternatives qui ouvrent des perspectives de changement, et nous nous y emploierons.

Car comme je l'évoquais, vos orientations budgétaires pour l'année 2012 ne font qu'en rajouter à l'angoisse, la misère, la précarité et les drames que votre politique nationale génère au quotidien. Vous êtes même obligé de l'avouer à demi-mot en parlant benoîtement de « la progression des dépenses sociales ». Et pourtant, d'un côté les coupes sombres en tous domaines, de l'école à la santé, de l'emploi au pouvoir d'achat, quand de l'autre, aucun cadeau n'est trop beau pour le grand patronat, afin de donner des gages à des institutions financières dénuées de toute légitimité démocratique.

Voir la politique économique de la France soumise au diktat d'officines aussi sulfateuses que

les agences de notation, quelle décadence dans le royaume de France ! De quoi faire se retourner dans sa tombe un illustre Général, qui déclarait jadis que le politique de la France ne se faisait pas à la corbeille ! Votre volonté d'apparaître toujours comme le 1^{er} de la classe pour relayer cette politique trouve sa traduction dans vos orientations budgétaires 2012 qui ne sont ni plus ni moins que l'austérité à la mode 06 dans le prolongement direct des décisions imposées depuis le sommet de l'état, avec le même discours.

Pour justifier ces mesures, l'accompagnement idéologique de culpabilisation de toutes les catégories de population, des collectivités territoriales, des grandes institutions, se résume derrière votre credo, la réduction des déficits publics, comme si tous en étaient responsables au même titre.

Au contraire, alors que sont protégés les responsables de cette politique néolibérale du système capitaliste qui casse toutes les solidarités pour favoriser la marchandisation de nos services publics et des besoins sociaux, ce sont encore les victimes qui doivent par ce biais en payer les conséquences. Et si l'on n'avait pas bien compris la portée implacable de ce dogme, au même moment où l'État s'apprête à reconduire, comme en 2008, ses somptueux cadeaux aux banques et aux actionnaires, quand le CAC 40 fait bombance depuis le début de l'année, les collectivités locales, déjà étranglées par les désengagements de l'état, sont appelées elles aussi à « l'effort national de redressement des comptes publics ». Et, je vous cite M. le Président : « en conséquence et pour la seconde année, les concours financiers de l'Etat aux Collectivités en 2012 seront de nouveau frappés d'un gel ».

A ce niveau, ce n'est plus de gel mais de congélation de l'action publique qu'il faut parler ! Après le cadeau aux grandes entreprises de la suppression de la Taxe Professionnelle dont tout le monde a pu voir les formidables effets sur l'emploi, au gel des dotations de l'État s'ajoute pour la 1^{ère} année la ponction par le même État de 21,3 M€ au nom de la péréquation entre départements que l'État prenait à son compte auparavant. Venant d'un Gouvernement qui a fait exploser les déficits publics sans précédent, alors que les collectivités territoriales représentent près de 75 % de l'investissement public et seulement 11 % de la dette publique, ce couplet sur « l'indispensable effort national de redressement des comptes publics » a quelque chose d'indécent.

Si l'on y ajoute la loi scélérate sur les collectivités territoriales qui, sans parler de ses aspects antidémocratiques, aggravera encore plus la situation financière des communes, départements et régions, nous allons vers des difficultés encore plus grandes que vont subir d'abord les plus faibles mais aussi l'ensemble de nos populations. Par contre, celle qui n'aura qu'à se féliciter de cette situation c'est la métropole imposée à marche forcée. On ignore à cet instant ce que sera l'exacte ampleur de notre contribution pour votre allégeance, mais on peut légitimement penser que le Département va devenir le principal pourvoyeur de fonds de la métropole afin de satisfaire à tous les caprices d'aménagement, tels que le Grand Stade et autre Coulée Verte, dont les très grosses entreprises vont pouvoir se repaître tandis que nos communes et nos populations seront sommées de passer à la caisse, alors même que la satisfaction de leurs besoins les plus essentiels continuera d'être ignorée.

Au lieu d'envisager un budget qui prendrait en compte les difficultés des familles, des petites entreprises premières créatrices d'emplois dans notre département très inquiètes pour leur avenir, un budget qui contribuerait de façon conséquente à la relance d'activités, premier levier de soutien de la croissance, par une plus grande politique d'aide aux communes et d'investissements répondant aux attentes des populations, le pied sur le frein, vous optez pour la poursuite des restrictions d'investissement – moins 150 M€ en deux ans soit moins 37,5 % – et abandonnez toute perspective d'emprunt. Il n'y a rien à craindre d'une politique d'endettement dès lors qu'elle porte sur des investissements indispensables pour les années à venir, créateurs d'activité économique, d'emplois et de recettes par ailleurs.

Et même si le système bancaire choyé par votre majorité refuse d'aider les collectivités aujourd'hui, vous avez, pour peu que vous en ayez la volonté politique, les moyens de le faire céder. Car si l'Etat procède à notre égard par contrainte, en ne respectant pas ses engagements de compensation à l'euro près, rien ne nous oblige à nous plier docilement aux injonctions de l'Elysée Matignon. Bien au contraire, c'est un titre de recette qu'il faudrait décider envers l'Etat afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités en matière de charges transférées.

Bien entendu vos orientations budgétaires sont à l'opposé de ces propositions. Et une fois de plus, ce sont les plus modestes qui paieront la facture de votre crise et qui verront le recul de l'action publique et la réduction de leurs services publics qu'essaient laborieusement de masquer vos orientations budgétaires 2012.

Il y a recul sur tous les secteurs. Le schéma gérontologique 2012/2016 qui sera un moment important de notre séance et sur lequel je reviendrai plus tard, est d'abord un catalogue lénifiant de vœux pieux, sans engagement concret, manquant de toute ambition sociale et d'une vision à long terme sur les enjeux de la dépendance. Un débat que le Président de la République a choisi de renvoyer aux calendes grecques, dans l'attente d'un contexte plus propice aux « enchères ». Un schéma où les ratios financiers sont omniprésents mais où l'on cherchera en vain une politique de développement de structures publiques.

Il accroît les grandes inquiétudes pour les personnes âgées, leurs familles, les personnels des EPHAD ou du secteur associatif à but non lucratif. Dans le même temps où les acteurs privés viennent s'engraisser avec des prix exorbitants et des accompagnements financiers publics leur permettant d'optimiser leur gestion, ce n'est pas le show médiatique d'annonce de ce schéma avant que les élus et notre Assemblée en aient discuté qui changera quoi que ce soit !

Concernant le handicap, tout est compris dans votre expression parlant de la nécessité de « financements conséquents et croissants dont il convient de maîtriser l'évolution ». La solidarité nationale envers les personnes handicapées et leurs familles doit-elle être aussi « rationalisée, pour ne pas dire rationnée ? Est-ce que, comme pour la personne âgée, on va revoir les critères pour l'attribution d'aides ? Est-ce qu'en même temps on exige de l'Etat le respect de ses engagements ? Pareillement pour l'enfance et la jeunesse où la fuite en avant dans la démagogie sécuritaire amène à privilégier la démarche répressive et culpabilisatrice au détriment de la prise en compte des problèmes sociaux des familles et de la mise en œuvre d'une action globale avec des mesures adaptées à impulser.

Là encore, à l'heure où se négocient de nouvelles dispositions dans la réorganisation de la prévention spécialisée, nous ne disposons d'aucune information à ce sujet et sommes tenus à l'écart de cette réflexion. Voilà qui nous laisse craindre le pire sur le devenir d'une de nos compétences premières. Les personnels sont très inquiets sur l'accroissement de leurs tâches et secteurs d'intervention avec des moyens humains et financiers en réduction et sur l'orientation essentiellement répressive qui semble vouloir être donnée à leur activité.

Que dire du dispositif RSA où votre politique économique désastreuse pour l'emploi ne fait qu'accroître le nombre de ceux qui sont contraints d'y avoir recours. Et pour masquer cette faillite, rien de mieux que de culpabiliser ceux qui ont perdu leur travail, à qui n'est donnée aucune perspective de retour à un emploi durable, de les punir un peu plus en les stigmatisant, en les traitant de fraudeurs et en ressuscitant le travail obligatoire. Et vous vous êtes même flatté d'avoir été le premier à leur infliger cette triple peine.

Pour le logement également, car même si ce n'est pas une de nos compétences, quand aurons-nous avec les communes, une réelle politique de développement du logement social locatif

et d'accession à la propriété, alors même que se multiplient les situations dramatiques, que des dizaines de milliers de familles sont en attente d'un toit décent et que la spéculation immobilière ne cesse de se développer, notamment par de grands groupes si familiers du pouvoir central actuel, et quand exigerons-nous de l'Etat qu'il assume pleinement son rôle en la matière ?

Puisque je viens d'évoquer ce que devrait être une politique du logement avec les communes, il en est de même pour tous les autres projets d'investissements publics les concernant alors qu'arrive à son terme le programme du « Contrat de Plan Départemental ». Avons-nous entièrement rempli nos engagements avec toutes les communes ? Il y en a au moins 2 avec qui ce n'est pas le cas, Gattières et Le Broc, dont les populations subissent un traitement discriminatoire inadmissible. Est-ce qu'aujourd'hui les petits jeux politiques locaux sont devenus un des critères pour le respect d'un contrat et d'une signature donnée ? Tout le monde se grandirait en mettant fin à cette attitude antidémocratique et en remplissant sans exception des engagements qui relèvent de ce que vous appelez si justement « la solidarité territoriale ».

Qu'en sera-t-il des nouveaux « Contrats de Plan Départementaux » avec des communes ou collectivités ? N'y a-t-il pas là, à partir de besoins d'investissements utiles et structurants, des opportunités de relance de l'activité économique quand nos entreprises locales et les populations souffrent ? Et qu'en est-il encore d'un sujet brûlant, celui des déchets, dont on cherchera en vain un seul mot dans les orientations budgétaires ?

Certains pourront juger mon intervention au nom du groupe communiste de sévère, d'abrupte ou pire, « d'idéologique », pour reprendre une de vos formules favorites, comme si l'essentiel de vos choix n'étaient pas inspirés par des partis pris idéologiques.

Mais pourtant l'angoisse du lendemain, les difficultés quotidiennes, le mal logement, le manque d'emploi et la misère constituent le vécu de la plus grande partie de nos populations. Seuls les actionnaires du CAC 40, la bande du Fouquet's et consorts ne connaissent pas la crise et tirent profit de cette situation de recul tous azimuts.

Ce ne sont pas les politiques d'austérité et de casse sociale, de réduction des investissements, la destruction de dizaines de milliers de postes dans la fonction publique qui sont à même de répondre aux attentes en matière éducative, de santé, de sécurité ou de tout autre service public. Un tout récent rapport parlementaire vient de démontrer les limites de cette politique destructrice de l'emploi public et des risques qu'elle comporte dans un avenir immédiat, sans que pour autant il y ait de réelles diminutions de la dépense publique. Et même une figure pourtant peu suspecte d'inspiration marxiste, le Prix Nobel d'économie Joseph STIGLITZ, stigmatisait récemment l'inanité des politiques d'austérité et de restriction de l'intervention publique pour faire face aux enjeux de la situation actuelle.

Les orientations budgétaires pour 2012, M. le Président, dans la continuité de celles de 2010 et 2011, s'avèrent particulièrement préoccupantes. Il est possible d'en prendre le contre-pied avec les quelques pistes évoquées ci-dessus.

Victor HUGO le disait en son temps : *« Il y a deux manières d'ignorer les choses : la première, c'est de les ignorer, la seconde, c'est de les ignorer et de croire qu'on les sait. La seconde est pire que la première. »*

Ne rajoutez pas de la peine, de la difficulté à ceux qui, déjà, n'en peuvent plus. Ne chargez pas plus le fardeau d'une barque déjà trop pleine. Avec votre majorité, vous pourriez inverser des choix et trouver les moyens de les mettre en œuvre si vous en aviez la volonté politique. Il n'y a aucune fatalité dans la situation actuelle ni résignation face à ses conséquences. Il s'agit bien de

volonté afin d'impulser une autre politique où les actions et les mesures soient d'abord déterminées par cette priorité centrale : « l'humain d'abord » !

M. Le Président.- Merci M. VICTOR. Me CONCAS.

Me CONCAS.- Je vous remercie.

M. le Président, mes chers collègues,

Nous voici réunis en séance plénière pour débattre de la décision modificative n°1 pour l'année 2011 ainsi que de vos orientations budgétaires pour l'année 2012. Néanmoins les nécessités budgétaires ne peuvent occulter les enjeux importants qui se déroulent actuellement au sein de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). La Métropole Nice Côte d'Azur, promptement créée à l'instigation du maire de Nice, a eu pour conséquence d'isoler l'Est et l'Ouest de notre département. Des deux cotés, les maires s'indignent des options prises et du peu de considération pour le travail qu'ils ont pu fournir depuis des années, afin de répondre au plus près aux besoins de leurs administrés.

Le rejet de la carte intercommunale par une grande majorité de communes, carte proposée par le préfet et qui a été dessinée, on ne sait trop comment, ne semble pas être pris en compte par l'Etat dans notre département alors même que le Premier Ministre avait au lendemain des élections sénatoriales compris le message clair et donné des signes d'apaisement. Quelle est dans ce dossier et sur la question de la carte intercommunale, la position de notre collectivité ? Quelle est votre position, M. le Président ? De nombreux départements de France ont eu à débattre de cette carte intercommunale. Ici, seule la Métropole Nice Côte d'Azur a eu ce privilège et malheureusement la fin de l'année approche à grands pas. Il devient urgent de nous réunir en session extraordinaire avant que ne tombent les décisions d'adoption du schéma pour aborder contradictoirement ce sujet majeur pour l'avenir de nos territoires.

Ce préalable essentiel ayant été formulé et dans l'attente de votre réponse, je vous propose d'aborder votre DM1 du budget 2011.

Nul n'ignore que le budget de notre collectivité en 2011 est en retrait par rapport aux autres années. La situation perdure avec cette DM à 26,9 M€. Comment est elle financée ? Il n'y a aucune recette nouvelle à l'horizon, seulement la reprise du résultat de clôture 2010 à hauteur de 25,9 M€ et l'encaissement d'une subvention d'Etat d'1 M€ en investissement.

Nous apprenons à cette occasion la tendance à la hausse des droits de mutation pour l'année 2011 par rapport à 2010, hausse qui vous permettra fort heureusement de tenir vos prévisions de recettes du budget primitif.

Maintenant que nous savons comment est financée la DM, voyons ce qu'elle finance.

Hormis l'exercice de l'an dernier toutes les DM antérieures proposaient des dépenses réelles nouvelles qui étaient en général exprimées hors reprise des résultats antérieurs. Or depuis 2 ans, nous sommes passés dans une autre dimension budgétaire. Après la DM négative de l'an dernier, nous progressons cette année avec une DM à 0 €.

Mais il y a tout de même une nouvelle dépense financée avec notre maigre résultat de l'an passé : c'est notre participation obligatoire au fonds national de péréquation des droits de mutation pour 21,3 M€. Cette somme correspond aux 16,3 M€ que l'Etat nous a transférés d'une main pour mieux les reprendre de l'autre sans oublier au passage une ponction supplémentaire de 5 M€. Belle opération de passe-passe d'un Etat « en faillite », selon le Premier Ministre, lequel organise la

solidarité horizontale entre les collectivités pour échapper à ses propres obligations. Et ce n'est qu'un début. En effet, le fonds départemental et régional de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est attendu pour 2013. Sans aller jusque là, rappelons que 2012 sera la 2^{ème} année de gel des dotations d'Etat. Les habitants des Alpes-Maritimes peuvent remercier le Président du conseil général également député pour les avoir défendus à Paris...

Après cette ponction sur le résultat de clôture, il nous reste 4,6 M€ pour faire face aux dépenses nouvelles de cette DM. Au regard du niveau d'endettement vertigineux de notre collectivité, vous aviez pris l'engagement d'affecter les recettes supplémentaires à la réduction de nos emprunts. A rythme là, les générations futures devront s'armer de patience.

De plus, cette DM se traduit par une ponction nouvelle en fonctionnement et la section d'investissement se résume à 1 M€ couvert par une subvention de l'Etat pour la réhabilitation des bâtiments « bulles ». Les autres dépenses de fonctionnement, s'élèvent à zéro. C'est donc une DM1 désespérément vide que vous nous proposez ce matin.

Sauf à y regarder de plus près dans les transferts entre sections et c'est d'ailleurs au cœur des missions du conseil général que se dessinent les évolutions de votre budget.

En progression, nous notons en première position une flambée de la mission administration générale avec 23,9 M€ supplémentaires par rapport au BP, dont plus 18,4 M€ pour la seule gestion financière et 3 M€ pour l'entretien et les travaux sur bâtiments. En seconde position se place tout de même l'aide sociale avec une progression générale de 2,6 M€. Le RSA tire l'ensemble de la mission vers le haut, puis vient l'aide aux personnes handicapées avec plus 1,2 M€. Enfin, à l'heure où vous nous proposez de voter le plan gérontologique 2012/2016, vient l'aide aux personnes âgées qui progresse de 700 000 € par rapport au BP, chiffre qui en dit long sur les contenus de votre plan. En contrepartie de ces hausses nous notons une baisse de 2 M€ pour l'aide à l'enfance et à la famille.

Si certaines missions progressent, il en est une qui subit lors de cette DM1 une coupe sombre à tous les niveaux. Il s'agit de la mission éducation, sport, culture : - 5,3 M€. L'éducation, compétence obligatoire du conseil général, est amputée de 4,5 M€. Sport et jeunesse, moins 1,7 M€. Culture, moins 1,5 M€. Seul l'enseignement supérieur qui n'est pas une compétence départementale obligatoire tire son épingle du jeu avec plus 2,5 M€.

Au milieu du guet se trouve la mission aménagement du territoire : elle progresse de façon globale d'un petit 600 000 € mais en cette année de fronde des communes contre la réforme territoriale et de basculement à gauche du Sénat (pardon de vous rappeler cet épisode douloureux), la solidarité est devenue le maître mot et c'est ainsi que la ligne solidarité territoriale progresse de 2,2 M€ et la sécurité 1,6 M€.

Mais que dis-je ? La réforme territoriale a accouché dans notre département de la première métropole de France. Elle en aura dans un premier temps au moins le titre car si Lyon, Marseille Nantes voire Toulouse n'en portent pas le titre, elles en ont déjà les attributs, et Nice va devoir en faire beaucoup pour espérer jouer dans la cour des grandes métropoles. Vous vous y employez actuellement avec acharnement, au risque de sacrifier le présent pour un avenir à 20 ou 30 ans.

Sommes-nous contre la notion de métropole ? Non. Il est connu que leur attractivité crée de l'activité et de l'emploi. Mais de quoi parlons-nous avec celle dont la création a été publiée au Journal Officiel il y a peu ? De la division en trois de notre territoire départemental, du saucissonnage des routes départementales, de la concurrence qui va se créer entre les territoires de notre département, voire même de l'annexion pure et simple de La Tinée et de La Vesubie ?

Le conseil général avait jusqu'à les moyens de calmer les esprits en distribuant des subventions et en soutenant des projets ici ou là sans que cela ne suscite trop de commentaires, mais cette période est révolue. La métropole est née sur le dos du département, malheureusement avec votre aval.

Préparer l'avenir en investissant sur le territoire de la métropole dans la perspective de création d'emploi à l'horizon de 30 ans relève de la bonne gestion en période de croissance. Mais en période de crise, sacrifier les dépenses relevant des compétences premières du conseil général comme l'éducation et le social, c'est pire qu'un crime, c'est une faute.

La Métropole Nice Côte d'Azur sera donc opérationnelle au 1^{er} janvier 2012, c'est-à-dire dans un peu plus de 2 mois et que lit-on dans votre rapport ? Son impact sera « majeur » dites-vous. Mais encore ? Nous aurions souhaité quelques éclaircissements. Peut-être devons-nous nous tourner vers la mairie de Nice devenue désormais le lieu où se décide la politique du département des Alpes-Maritimes.

Nous reviendrons en détail sur les dossiers de cette session mais tout de même on peut d'ores et déjà noter que l'importance de cette DM est inversement proportionnelle à la masse des documents qui nous est soumise aujourd'hui : projet de charte du Parc National du Mercantour, rapport de charte du Parc Régional des Pré-Alpes d'Azur, Contrat de Baie. On peut même y inclure le schéma gérontologique 2012/2016.

Tous ces documents ont deux points communs : ce sont des dossiers à long ou moyen terme mais qui manquent de précisions sur l'ordre des priorités budgétaires.

Confrontée à la crise, à la réforme territoriale, à la réforme de la fiscalité locale et à notre endettement vertigineux, notre collectivité ne sait pas de quoi demain sera fait et vous avez peu à peu renoncé à la vision pluriannuelle de nos politiques. Le budget du Département se recroqueville sur une gestion à court terme et au plus près. Vous en êtes tristement réduit à fixer le taux de la nouvelle taxe d'aménagement à son niveau maximum tout en sachant pertinemment qu'elle rapportera au budget du Département un petit peu plus que celle qu'elle remplace.

Venons-en désormais à vos orientations budgétaires 2012. Tout d'abord, il convient de remarquer que le taux de croissance de l'économie française que vous annoncez dans votre rapport est déjà obsolète. Par ailleurs, ce document n'a pas grand-chose à voir avec les orientations budgétaires imaginées par la loi de 2002. Je vous renvoie respectueusement à la lecture du texte.

Quelles sont vos priorités pour 2012 ? On peut lire en page 3 que vous entendez « *tout en maintenant un niveau d'investissement conséquent, maintenir les efforts de gestion et de rigueur de nos dépenses de fonctionnement* ». En cette période difficile, c'est un programme véritablement enthousiasmant pour nos concitoyens et une belle perspective d'avenir, aussi fascinante que le maintien du triple A de la France, pour lequel vous êtes tous prêts à mourir. Mourir pour le AAA, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, quelle belle ambition !

Vous auriez tout de même pu dire, dans vos orientations budgétaires de 2012, que nos priorités allaient en direction de la solidarité, de l'innovation et du développement durable. La solidarité n'est pas un gros mot, et en cette matière, il ne nous sera jamais reproché d'en faire trop, surtout dans la période actuelle où les plus fragiles mais aussi les classes moyennes basculent parfois si vite dans la précarité, voire dans l'exclusion.

Nous aurions pu dire que nous intensifierons notre action sur l'aide sociale, mais les crédits sont aujourd'hui rabotés de 2 M€. Nous aurions souhaité vous entendre sur l'aide au logement et

l'aide aux impayés de loyers, permettant ainsi d'empêcher les expulsions. Toujours sur le logement et alors même qu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire, nous aurions souhaité qu'il s'agisse de notre priorité absolue.

Nous sommes déçus, mais je dois vous l'avouer, nous ne sommes pas surpris.

Votre document fournit néanmoins pour partie des informations dont nous aurions aimé disposer plus tôt. Il en va ainsi du taux de réalisation du plan de résorption des points noirs routiers 2004/2010, exécuté dites-vous à hauteur de 42,2 %. Il est regrettable que nous ne disposions pas du taux de réalisation du plan collège 2004/2010 alors que routes et collèges constituent normalement deux compétences majeures du département.

Dans la période difficile, tant sur le plan institutionnel avec la création au 1^{er} janvier 2012 de la Métropole Nice Côte d'Azur, qu'au niveau des finances de notre département, vous devriez afficher clairement vos priorités mais aussi et surtout, vous y tenir. Or depuis mars 2008, date de création de l'OIN de la plaine du Var, toutes les actions précédemment considérées comme prioritaires se sont vues diluées dans le temps au profit d'autres, souvent lourdes financièrement, et souvent centrées sur Nice ou la basse vallée du Var.

Ainsi, alors que nous avons déjà lourdement contribué au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 1) du fleuve Var dans le but affiché de protéger les populations mais au final plus pour préparer le terrain à l'Opération d'Intérêt National, vous nous proposez dans les rapports de DM1 de donner notre aval au PAPI 2 pour un montant globale de 65,6 M€.

Mais arrêtons-nous particulièrement sur les crédits de paiement. En tout premier lieu, en investissement, nous avons noté la suppression d'un programme dans la politique sport et jeunesse. Le programme « plan jeunes » a tout simplement disparu, alors que dans les orientations budgétaires pour 2011, on lisait encore une imputation pour 2012 et au-delà de 1 115 318 €. Le « toilettage » des autorisations de programme est sans doute passé par là. Et même si comme vous nous le répétez souvent, ce toilettage ne veut pas dire abandon des opérations, on aimerait bien savoir sur quelle ligne elles seront désormais financées ?

Autre ligne intéressante alors que nous devons débattre du schéma gérontologique 2012/2016 : l'aide à l'hébergement des personnes âgées. Les crédits de paiement pour 2013 et au-delà s'élèvent à 3,5 M€ alors que les orientations budgétaires pour 2011 les fixaient pour 2012 et au-delà à 11,2 M€. Nous retrouvons la même tendance pour les investissements en direction des personnes handicapées. Idem pour les pôles d'excellence rurale qui verront en 2012 leur dernière apparition dans le budget du Département puisque les prévisions de crédits de paiement pour 2013 sont égales à zéro et qu'il n'y a pas d'inscription de nouvelle d'autorisation de paiement.

Les crédits pour la forêt n'ont manifestement pas un grand avenir dans notre département. Je passe également sur les crédits au titre de l'eau et du milieu marin. La résorption des points noirs routiers continue sa chute après des crédits de paiement à hauteur de 31,5 M€ dans les orientations budgétaires 2011. Ils chutent à 11,9 M€ dans les orientations budgétaires 2012.

Maintenant, concernant le fonctionnement, une seule estimation nous manque : celle de la dotation de compensation que notre collectivité devra à Nice Côte d'Azur. En cours d'évaluation dites-vous. Les représentants élus de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges pourraient-ils nous en dire un peu plus ? Votre document soulève au détour de phrase, des questions qui restent sans réponse : que veut dire concrètement « réorganisation des services sociaux, géographiquement proches de la population » ?

Page 16, que signifie la réorganisation du dispositif de prévention spécialisée ? Quel sort est prévu pour les zones définies dans le cadre de la politique de la ville ? Tous ces éléments auraient, à l'évidence, mérité la réunion de la commission des affaires sociales.

Certains éléments étonnent : la création de liens solidaires pour nos concitoyens autour de trois axes interactifs : l'éducation, la culture et le sport. Quand on voit le sort réservé à ces trois missions dans la DM1, on peut effectivement en sourire.

Pour conclure, tout ce verbiage intitulé « orientations budgétaires pour 2012 » est loin de tracer une ligne politique claire, et nous ne pouvons que le déplorer pour les habitants des Alpes-Maritimes. Nous guettons avec impatience et inquiétude, le budget primitif de l'année 2012, dont l'adoption devrait intervenir avant le 27 décembre 2011. Nous serons bien entendu au rendez-vous.

M. Le Président.- Merci Me CONCAS et merci M. VICTOR. Il n'y a rien de très original dans vos interventions. Je note avec étonnement, venant d'un brillant pénaliste comme vous, que vous venez d'introduire une nouvelle notion dans le code pénal, puisque vous avez indiqué que « pire qu'un crime, c'était une faute ». La faute devient donc supérieure au crime. Je ne sais pas si c'est votre nouvel associé dans votre cabinet, Me PEYRAT, qui vous a fait introduire cette nouvelle notion assez inédite, mais je note que désormais la faute est supérieure au crime. C'est assez étrange, mais d'autres propos ont été plus surprenants de votre part.

Vous avez parlé d'une faute liée à l'absence du mot solidarité. Je vous rappelle, puisque vous étiez plongé dans votre texte, que j'ai fortement insisté sur ce sujet précédemment. J'ai même souligné que le mot solidarité était le pilier porteur de notre collectivité au travers de la solidarité humaine et de la solidarité territoriale. Il faut parfois savoir sortir du texte Me CONCAS.

Vous avez l'air extrêmement préoccupé par la métropole. Je le conçois assez, puisque tout ce qui va bien pour notre territoire vous gêne. Un peu comme au plan national, vous vous satisfaites des difficultés, et vous les appelez même de vos vœux. Lorsqu'il y a un problème, vous vous réjouissez, et lorsqu'il y a une difficulté, vous exprimez une certaine joie que je ne saurais qualifier. Je pense que nous pourrions tous aujourd'hui participer à l'effort collectif quand cela débouche sur quelque chose de positif.

46 communes du département des Alpes-Maritimes ont librement consenti à un regroupement sous la forme totalement moderne d'une métropole qui sera je crois la première de France. Je note d'ailleurs là aussi une contradiction majeure dans vos propos. Vous indiquez que la métropole isole le département en trois parties. Or je vous ai entendu dire ici que la métropole allait englober tout le département. C'était d'ailleurs une solution tout à fait concevable sur un plan théorique. Peut-être est-ce celle que vous soutenez, il faudrait que vous le disiez. Vous expliquez que la métropole crée trois parties, donc si je suis votre discours, vous souhaitez que la métropole devienne départementale de manière à n'isoler personne. Peut-être souhaitez-vous qu'elle englobe la vallée du Paillon ? Il faudrait le demander à Francis TUJAGUE. Peut-être souhaitez-vous qu'elle englobe la CARF ? Il me semblait pourtant que vos représentants avaient fait bloc avec MM. SPINELLI et VESTRI. D'autres alliances ont eu lieu dans ce secteur, y compris sur le plan cantonal, puisque je vous rappelle que votre candidat sur Villefranche avait appelé à voter M. VESTRI, sur la base de l'intercommunalité.

Peut-être souhaitez-vous ces rapprochements ? De même, peut-être souhaitez-vous que la métropole aille vers Antibes ou vers Cannes ? Il faut le dire. Si vous ne voulez pas que la métropole fracture, soit il faut qu'elle englobe tout, et j'ignore si c'est votre solution, soit elle se réduit au

périmètre à peine élargi de la communauté urbaine, non pas annexé aux vallées de La Vésubie et de La Tinée mais librement choisi et approuvé par les électeurs à plus de 60 % des voix lors des cantonales dans ces secteurs. Je crois que le débat a eu lieu. Comment parler d'annexion ?

Nous n'allons pas rouvrir le débat sur la métropole. Nous l'avons tenu ici. M. VICTOR, vous y êtes également revenu tout à l'heure, certes plus modérément. Le schéma départemental de coopération intercommunale sanctuarise en effet la communauté de communes de la vallée du Paillon qui est une communauté de communes pertinente et dont j'ai soutenu l'autonomie. Je ne vois donc pas pourquoi vous vous opposeriez à ce schéma.

Vous m'avez adressé une question à ce sujet, et je n'ai pas pour habitude de me dérober aux questions. Nous avons ici approuvé la métropole. 40 communes sur 46 l'ont approuvée. Parmi celles qui ne l'ont pas approuvée, Eze, Villefranche-sur-Mer et Saint-Jean-Cap-Ferrat font partie du groupe de vos amis de l'Est. Vous les assumez. Ce ne sont pas les miens mais bien les vôtres. Ils sont en harmonie avec votre choix. C'est parfait. Coaraze n'a pas non plus approuvé la métropole mais va en sortir. Il y a aussi la Tour sur Tinée, qui était isolée, et une autre commune qui n'a pas délibéré. Néanmoins, 99 % de la population représentée par les conseils municipaux a approuvé. C'est donc un libre choix de ce territoire. J'affirme très clairement qu'il s'agit de quelque chose de très positif pour notre département.

Vous avez souligné, avec une ironie méprisante qui me met mal à l'aise puisque je retrouve une nouvelle fois dans vos propos le goût de dénigrer ce qui fonctionne bien chez nous, que nous étions les premiers. Or nous avons rarement été les premiers dans l'histoire. Nous l'avons seulement été dans des chroniques qui n'ont malheureusement pas fait de bien à notre département. Rappelez-vous ce qui se passait il y a une dizaine d'années. Vous avez indiqué que nous ne jouions pas dans la cour de Marseille. Heureusement, quand nous voyons ce qui s'y passe, y compris dans les collectivités que vous dirigez, comme le conseil général des Bouches-du-Rhône, je préfère être à ma place plutôt qu'à celle qu'occupent certains dans ce département, même sur des critères très objectifs. Vous avez évoqué le chômage, M. VICTOR. Vous soutenez M. GUERINI au conseil général des Bouches-du-Rhône. Vos amis ont voté pour lui à la présidence de ce conseil général. Or le chômage atteint 12 % dans le département des Bouches-du-Rhône, contre 9 % dans les Alpes-Maritimes. Peut-être est-ce le signe pour vous que la situation est meilleure là-bas.

J'ai plutôt le sentiment qu'un département est sur une pente ascendante en termes de crédibilité, de respectabilité, et d'intégrité, alors qu'un autre département se trouve plutôt sur une pente descendante, avec des liens que j'ai personnellement combattus toute ma vie et que je combattrai toujours, permettant notamment une porosité entre certains élus et le milieu. Je le dis très clairement. Donc si vous avez ce modèle pour référence, ce n'est personnellement pas mon cas.

Aujourd'hui, que nous soyons la première métropole de France, c'est un symbole national et international. Je la soutiens, comme je soutiens le schéma de coopération intercommunale présenté par le préfet Francis LAMY. Je souhaite que ce schéma soit approuvé avant la fin de l'année, puisque c'est la seule solution pertinente pour l'organisation de ce territoire. Il peut y avoir des amendements ou des ajustements. Nous en avons discuté longuement lundi après-midi. Il peut y avoir des syndicats préservés, des communes rejoignant un autre périmètre, etc. Tout cela fait partie du débat, mais la loi impose depuis des années un regroupement. C'est un mouvement irréversible. L'unanimité n'était possible qu'en Union Soviétique ou en Chine aujourd'hui communiste. La démocratie s'éloigne souvent de l'unanimité, donc il existe évidemment des oppositions. Là aussi, arrêtons de faire fantasmer, de faire peur, et d'énoncer des contre-vérités. Vous dites que le pouvoir du conseil général va passer à la métropole. Certes, nous allons perdre 5 % de nos effectifs dans le transfert qui sera opéré, soit 234 agents. Nous allons également perdre 2,5 % du budget. Si vous estimez qu'avec les 97,5 % qu'il nous reste nous n'existerons plus, j'en accepte l'augure.

Le débat sur l'intercommunalité n'est pas le sujet du jour, mais je vous ai donné ma position qui est très claire. Je voterai ce schéma, et il le sera très largement. S'il y a eu des oppositions, c'est parce que la communauté urbaine de Nice a refusé que Gattières et Le Broc intègrent la métropole. Cela a conduit une quarantaine de communes à voter contre, mais ces communes voteront le schéma. Je rappelle que les maires sont les représentants des populations.

Quant à l'Ouest, puisque je vous vois réagir Mme GOURDON, lorsque j'entends votre mentor, lors d'une fête patronale cet été, dire avec un air de chien battu : « vous savez, votre petite commune va être supprimée, vous allez voir un forage de gaz de schiste qui va partir de la place, et puis vous serez pollués par la fumée de l'incinérateur, je n'ai que des mauvaises nouvelles à vous annoncer », je vous dis : il faut arrêter tout cela ! Je sais que votre fonds de commerce est la peur et les contre-vérités, mais il faut arrêter. Est-ce que la loi sur l'intercommunalité altère en quoi que ce soit les compétences des communes ? Il faut cesser de dire des contre-vérités. Les compétences des communes ne sont absolument pas touchées. Elles l'ont été par la loi VOYNET. En tous cas, celui qui tient ces propos était, comme vous, très proche de Mme VOYNET. Il était même député quand Mme VOYNET était ministre.

Sincèrement, qu'est-ce qui change aujourd'hui pour une commune ? Supprimons-nous une commune ? L'intercommunalité est un mouvement salué partout. Arrêtons donc de faire peur. Nous sommes aujourd'hui aux côtés des petites communes. Rien n'a été modifié dans les compétences des communes. Nous les soutenons.

Me CONCAS, vous avez ironisé sur le programme enthousiaste qui porte sur la stabilité du fonctionnement. Nous sommes là sur une opposition de fond entre vous et nous. C'est finalement une opposition assez saine. Il existe une différence, et nous la constatons. Vous êtes partisan d'une augmentation sans fin de la dépense publique. Je suis pour ma part pour la diminution de cette dépense publique. Tout à l'heure, vous avez indiqué que j'avais été un piètre défenseur du contribuable en tant que député des Alpes-Maritimes. Au contraire, je crois avoir été à l'Assemblée Nationale un bon défenseur du contribuable des Alpes-Maritimes. Il fait facile de dire, comme vous le faites M. VICTOR, que nous ne faisons pas assez pour ceci ou cela, qu'il faut rajouter, etc. Comment le faire ? Sauf à avoir une baguette magique, comment rajoutez-vous de manière permanente plus de dépenses publiques ? Comment les payez-vous ?

Vous nous avez dit que ce ne serait pas par l'emprunt, puisque nous en aurions trop. Plus exactement, M. VICTOR a pour sa part souhaité l'emprunt, mais Me CONCAS a souligné que nous nous trouvions dans un « endettement vertigineux ». Je pense que vous vous adressiez au président du conseil général de la Corrèze où l'endettement par habitant est de 1 300 €, un record en France. Mme ROYAL a d'ailleurs déclaré que M. HOLLANDE avait conduit le département le plus endetté de France. Ce doit être vrai. C'est quelqu'un qui est proche de vous et qui sera peut-être demain présidente de l'Assemblée Nationale, puisqu'on se répartit apparemment déjà dans les coulisses les postes et les places. Mme ROYAL a donc indiqué que le conseil général de Corrèze était le plus endetté de France et que c'était M. HOLLANDE qui avait conduit cet endettement. Elle avait raison. Elle a d'ailleurs souvent raison. Elle a soutenu ma proposition de loi sur le service citoyen. Elle dit des vérités.

L'endettement par habitant est donc de 1 300 euros par habitant en Corrèze, contre 999 € dans les Alpes-Maritimes. Si je ne me trompe, cela fait 30 % de plus. Le caractère vertigineux est donc supérieur de 30 % en Corrèze. C'est votre appréciation. Nous la transmettrons à M. HOLLANDE qui sera sans doute mécontent au regard de l'appréciation que vous portez sur ses comptes en Corrèze.

Ce n'est pas un programme enthousiasmant que de réduire la dépense publique, mais c'est un programme responsable, courageux et réaliste. Il faut à un moment dire la vérité. Notre pays est celui qui en Europe, juste avant la Suède, a le plus de dépenses publiques. Celles-ci représentent 56 %. C'est aussi celui qui a le taux de prélèvements obligatoires le plus élevé, soit presque 50 %. Nous prélevons par l'impôt, et nous redistribuons. Il n'y a pas de secret, si ce n'est que nous avons au milieu une perte d'efficacité.

J'approuve la stabilité de dotations. Le nombre de fonctionnaires territoriaux a augmenté de 74 % depuis 1981 dans les collectivités locales, dont 34 % au sein de l'Etat et 50 % à l'hôpital. Est-ce qu'objectivement nous rendons un meilleur service avec presque deux fois plus de fonctionnaires ? Entretemps sont certes intervenues les 35 h et toutes les mesures que vous avez fait voter... Quoi qu'il en soit, je le répète, ce n'est peut-être pas pour vous enthousiasmant de réduire la dépense, le déficit et la dette, mais c'est une exigence. Ceux qui pourront prétendre le contraire seront très clairement des manipulateurs aux yeux des Français dans quelque temps. Il n'y a pas d'autres mots. A un moment, il faut dire la vérité et arrêter cette spirale.

M. VICTOR, j'ai par ailleurs noté une forme de contradiction dans votre propos. Vous avez indiqué que les travaux du Grand Stade ou d'autres se déroulant sur le territoire de la métropole allaient permettre à des entreprises de se repaître. En même temps, vous dites, pour les éventuels travaux qui pourraient avoir lieu dans le canton de M. DAMIANI, au Broc et à Gattières, qu'ils seraient une source opportune de relance de l'activité pour les entreprises. Allons-nous faire repaître les entreprises à Carros et Gattières, ou allons-nous le faire à Nice ? C'est une petite contradiction. J'invite vos amis à se rapprocher du conseiller général du secteur pour examiner les dossiers, de manière à ce que cette situation favorise le soutien à l'économie que vous avez appelé de vos vœux. C'est un sentiment que je partage. Entre le Grand Stade et Gattières, il doit y avoir 5 kms de distance à vol d'oiseau, mais les conséquences ne sont visiblement pas les mêmes pour les entreprises locales : d'un côté elles se repaissent, de l'autre elles investissent utilement pour l'emploi. Cela fait partie des contradictions que j'ai relevées.

Vous avez, Me CONCAS, fait une erreur d'analyse dans votre lecture du budget à propos de l'éducation. Vous avez indiqué que la DM était à zéro. Comme je l'ai souligné moi-même, c'est une DM modérée puisque nos prévisions étaient bonnes. A ce stade de l'exercice budgétaire, nous constatons ce que nous avons consommé. Nous savons très bien que nous ne consommons jamais à 100 %, certains programmes ne se réalisant pas, d'autres étant en avance. Sur l'enseignement supérieur, et plus précisément sur les 75 M€ liés au Campus STIC, nous sommes en avance. Dans d'autres domaines, nous avons quelques petits retards. Je vous citerai toutefois un chiffre sur l'éducation pour ne pas vous laisser dire que notre effort est en recul. Nous avons consommé, comme cela est inscrit au compte administratif 2010, 53,3 M€ sur le volet éducation, culture et sport. Après la DM1, nous en sommes à 56 €.

Il n'y a donc pas de diminution. Nous constatons simplement les modifications par rapport au budget. Le plan Collège Avenir qui porte sur 2004–2014 est un plan inédit en France ; nous en sommes à 60 % de consommation, proches aujourd'hui des deux tiers. Il existe des retards indépendants de notre volonté. Ce n'est pas nous qui n'avons pas voulu réaliser le collège de Vence, sinon il serait déjà fait. Pégomas est en cours d'étude. Tout cela avance.

Vous avez commis une autre erreur majeure d'analyse sur l'administration générale où vous avez indiqué que nous augmentions de 21 M€. Cette augmentation correspond au fonds de péréquation. Vous avez évoqué précédemment la solidarité. Ce fonds de péréquation est un geste de solidarité des départements dits riches envers les départements dits pauvres. Tous les représentants du groupe dans lequel vous siégez et qui sont à l'Assemblée Nationale ont soutenu cette péréquation. J'ai veillé à ce qu'elle soit atténuée, puisqu'elle représentait au début 60 M€ de

prélèvements pour le conseil général des Alpes-Maritimes. Nous revenons de loin.

Vous contestez également que nous fassions les travaux de lutte contre les inondations. J'en prends acte là aussi. Nous en reparlerons dans le débat.

Telles étaient les réponses que je souhaitais apporter. Globalement, il existe bien une différence forte entre nous. Vous êtes pour les dépenses de fonctionnement, donc vous êtes pour plus d'impôts. Pour notre part, nous sommes pour moins de dépenses de fonctionnement et moins de fiscalité. C'est pour cela que nous n'augmentons pas la fiscalité et que nous faisons un effort sur notre train de vie. Nous le revendiquons. C'est notre différence. Cela fait partie de la richesse du débat démocratique. Tout le monde a au moins les cartes sur la table.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. le Président de me donner la parole pour répondre à quelques-uns de vos propos. Je voudrais intervenir sur trois points : libre choix des communes, unanimité, contre-vérité.

En ce qui concerne tout d'abord le libre choix des communes, nous sommes bien d'accord pour dire que le schéma est élaboré par le préfet. Il est soutenu par vous-même et par un certain nombre d'élus. Néanmoins, si vous parlez du libre choix des communes, pensez à écouter les élus de l'Ouest du département où les communes ont majoritairement voté contre ce schéma.

Vous soutenez ce schéma et malgré notre position en tant qu'élus de l'Ouest, vous ne voulez pas nous entendre. Il me semble que le schéma doit être adopté à la fin du mois de novembre, sans qu'il y ait eu un véritable débat. En tous cas, il n'y a pas eu débat puisque l'on n'a pas écouté les élus qui y sont opposés. Je vous donne tout de même les chiffres. Vous parlez de quasi-unanimité. A l'Ouest, 24 communes sur 29 ont voté contre le schéma. Nous sommes donc loin de l'unanimité. 3 EPCI sur 3 et tous les syndicats ont voté contre. Il y a des élus dans la salle qui sont de ces communes et qui pourraient le confirmer.

M. Le Président.- A l'Ouest, il y a la CASA. Cela vous a peut-être échappé. La CASA représente 150 000 habitants et a une place importante dans le département.

Mme GOURDON.- Je vous parlais du SCOT Ouest. Les élus du SCOT Ouest se sont prononcés très majoritairement contre. Je me demande si un préfet qui décide contre les élus traduit vraiment la base de la démocratie.

Vous parlez toujours de contre-vérités, particulièrement à mon encontre. Il s'agit de votre expression favorite. Je vous rappelle que la loi VOYNET, qui a créé l'intercommunalité, parlait de libre association des communes, ce qui a été changé avec la loi 2010 puisque c'est maintenant le préfet qui impose les schémas. Nous sommes contre le mariage forcé.

De plus, la plupart des compétences des communes peuvent être transférées aux communautés d'agglomérations, sur la majorité des deux tiers.

M. Le Président.- C'était le cas avant. C'est la loi VOYNET qui l'a établi.

Mme GOURDON.- Oui, mais il y avait une base minimale de compétences, soit 5 compétences obligatoires.

M. Le Président.- Qu'est-ce que cela change ?

Mme GOURDON.- Nous ne pouvons par exemple pas transférer le droit du sol.

M. Le Président.- Le droit du sol concerne les communautés urbaines.

Mme GOURDON.- Non, cela concerne maintenant également les communautés d'agglomération. Je recommande à mes collègues la lecture des textes en détail.

M. Le Président.- C'est sur la base du volontariat. Rien n'est contraint.

Mme GOURDON.- Oui, mais dans la majorité des deux tiers. Or la majorité des deux tiers n'est pas l'unanimité. Lorsque vous parlez de contre-vérités, il faut regarder les textes de près. J'invite tous mes collègues élus à les regarder. Ce schéma va être décidé fin novembre ou début décembre, contre l'avis des communes du SCOT Ouest. Nous avons demandé qu'il y ait un débat, mais il n'y en a pas eu ici. Je ne sais pas si tout le monde a eu la liberté de ses choix. Je n'en suis pas tout à fait convaincue. En tous cas, j'aimerais que l'on écoute l'Ouest et que l'on en débattenne ici. A défaut, je pense que les communes se feront entendre. Merci.

M. Le Président.- Bien. Nous comptons sur vous pour vous faire entendre. Ça vous savez le faire, tout comme faire un référendum sur la création d'une structure sur un autre territoire que le vôtre, ce qui est très respectueux des libres choix de l'administration. Faire un référendum à Mouans-Sartoux sur la métropole des 46 communes de l'agglomération niçoise qui ont librement délibéré, c'est traduire le caractère démocratique qui sous-tend votre démarche...

Nous avons beaucoup parlé de l'intercommunalité, et nous en reparlerons, mais ce n'est pas le sujet à l'ordre du jour.

En ce qui concerne les orientations budgétaires, il n'y a pas de vote. Je vais donc passer la parole à M. KANDEL pour présenter la DM1 sur laquelle nous serons amenés à nous prononcer.

2. PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2011

M. KANDEL.- Merci. Je vais présenter rapidement cette DM1, l'essentiel du débat ayant déjà eu lieu.

Le 20 décembre dernier, nous avons adopté le budget primitif 2011 pour un volume global de 1 306 738 000 €. Le projet de décision modificative d'aujourd'hui est équilibré en dépenses et en recettes réelles à 26,9 M€, dont 25,9 M€ en section de fonctionnement et 1 M€ en section d'investissement. L'équilibre de ce projet est essentiellement réalisé par la reprise de l'excédent cumulé 2010 à hauteur de 25 919 506 €.

Ce résultat est affecté au financement de la contribution du département au fonds national de péréquation des droits de mutation perçus par les départements pour 21,3 M€, et à la réduction de l'emprunt pour moins 4,6 M€.

En dehors de notre contribution obligatoire à ce fonds, aucune dépense nouvelle de fonctionnement n'est prévue par la présente DM. Le volume des dépenses réelles de fonctionnement reste contenu à hauteur des crédits votés au BP, soit 960 M€ hors dette. Ce volume est inférieur de 17 M€ à ce que nous avons voté en 2010.

La section d'investissement s'élève à 1 M€ en dépenses et en recettes pour le financement de travaux d'urgence pour les bâtiments bulles, conformément à ce qu'a indiqué précédemment le Président.

Je ferai deux remarques personnelles. Le budget primitif que nous avons voté en décembre a fait l'objet d'une exécution que nous pouvons qualifier de vertueuse, puisqu'il n'y a pas eu de dérapage. De plus, le budget primitif avait été construit il y a un an de manière sincère et bien calibré, puisqu'il a correspondu à la réalité de l'activité de notre collectivité.

J'ajouterai une remarque encore un peu plus personnelle après avoir entendu notre opposition. Celle-ci nous demande d'augmenter les investissements, les dépenses de fonctionnement, les dépenses sociales, de recourir moins souvent et moins fortement à l'emprunt, tout cela dans un contexte de fiscalité zéro. Aucun responsable politique sérieux n'est capable d'un tel prodige. Seul Merlin l'Enchanteur pourrait atteindre un tel résultat. L'enchantement est proche de l'illusion. J'ai entendu Me CONCAS citer une phrase de TALLEYRAND. J'en citerai une autre qui correspond à ce que vous avez dit : « *la politique, ce n'est qu'une certaine façon d'agiter le peuple avant de s'en servir* ». Vous enchantez le peuple, vous le bercez d'illusions en lui faisant croire que nous pourrions dépenser toujours plus en recueillant toujours moins de recettes. Tout cela, c'est une illusion, et c'est un mensonge.

M. Le Président.- Chacun a les références qu'il peut. C'est sans doute votre rapprochement, Me CONCAS, avec certaines parties plus autoritaires de l'échiquier politique qui vous guide à aller sur ce terrain.

Me CONCAS.- Vous voulez parler de Jacques PEYRAT ? Autorisez-moi quelques secondes pour tordre le cou à quelques contre-vérités. Jacques PEYRAT, ancien maire de Nice, a décidé de reprendre son métier d'avocat. C'est bien ou mal, cela m'est complètement indifférent. Il a décidé d'occuper des locaux dans le même immeuble que celui que j'occupe. Je le croise donc dans les étages du Cabinet. Il n'est ni mon associé, ni mon collaborateur. Je ne travaille pas avec lui. Cela fait une bonne dizaine de fois que vous ne cessez de dire à qui veut l'entendre : l'association PEYRAT – CONCAS. C'est un mensonge. Nous sommes même adversaires dans plusieurs dossiers. Comme vous le savez, la déontologie des avocats, lorsqu'ils sont associés, leur interdit d'être adversaires. Je voudrais que cela soit noté au procès-verbal, et que l'on cesse de raconter n'importe quoi sur ce sujet.

M. Le Président.- Je vois que vous avez contribué à résorber la crise du logement et que le hasard fait bien les choses, puisque vous vous retrouvez désormais dans des mêmes locaux. Vous contribuez à abriter ceux qui sont sans abri. Parfait. Merci de ces précisions qui sont très éclairantes. Tout le monde a bien-sûr compris le hasard de la situation qui fait que vous vous retrouviez aujourd'hui tous les deux dans le même lieu. D'ailleurs, c'est un juste retour de l'histoire. Je suis bien placé pour m'en souvenir. Peut-être que cela a noué des liens qui ont aujourd'hui débouché sur le marché immobilier, mais si vous êtes ici, c'est parce que vous avez bénéficié du soutien de celui que vous rencontrez désormais dans l'escalier.

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote.

La décision modificative n°1, mise aux voix, est adoptée à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste).

3. BUDGETS ANNEXES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2011

M. KANDEL.- En ce qui concerne l'application de la DM1 aux budgets annexes, les écritures budgétaires proposées concernent exclusivement des ajustements entre chapitres et la reprise des résultats constatés au compte administratif 2010 pour chacun des budgets annexes suivants : laboratoire vétérinaire départemental, CICA, parking SILO, port de Villefranche Santé,

port de Nice, ports en gestion concédée, cinéma Mercury.

Le compte administratif 2010 fait apparaître un déficit d'investissement et un excédent de fonctionnement. Celui-ci est affecté prioritairement à la couverture du déficit d'investissement. Pour les budgets annexes du parking SILO, du port de Nice et des ports en gestion concédée, il demeure, après cette première affectation, un reliquat d'excédents de fonctionnement affectés en recettes de fonctionnement. Ces excédents sont reversés au budget principal. Seul le budget annexe du parking SILO présentait fin 2010 un excédent d'investissement et un excédent de fonctionnement repris en 2011.

Voilà pour ces budgets annexes. L'essentiel se trouve dans les documents qui ont été fournis aux conseillers généraux avant la séance.

M. Le Président.- Très bien. Je vous propose de procéder au vote budget par budget.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste).

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du parking SILO, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

4. PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS II (PAPI 2) DU FLEUVE VAR

Mme SATTONNET.- Le présent rapport propose, dans le cadre du transfert de domanialité du fleuve Var, la suite du PAPI 1 qui avait représenté 23 M€ et qui a permis une première phase de sécurisation du risque inondation de ce fleuve. Aujourd'hui, il est proposé de mettre en œuvre le PAPI 2, c'est-à-dire le PAPI 2012–2018, qui comporte 27 actions définies en concertation avec les différents acteurs du territoire : NCA, l'EPA Plaine du Var, l'Etat, la DDTM et la DREAL. Ce PAPI 2 représente un montant global de 65 582 280 euros. Le Département est maître d'ouvrage de 12 actions pour un montant estimé à 52,9 M€. Ces actions répondent aux axes prévus par le cahier des charges national. Pour leur réalisation, le Département peut bénéficier d'aides financières de la part de l'Etat : jusqu'à 40 % pour les travaux, et jusqu'à 50 % pour les études.

Il est donc proposé aujourd'hui de donner un avis favorable au PAPI 2 pour les années 2012–2018, d'autoriser la signature de la convention, et de prendre acte qu'en la qualité de maître d'ouvrage, le Département s'engage à réaliser 12 actions pour un montant de 52,9 M€.

M. Le Président.- M. VICTOR.

M. VICTOR.- Sur ce dossier, nous percevons bien la nécessité de sécuriser les rives, mais nous voyons bien aussi que nous sommes en train de pousser les feux de manière considérable compte tenu du projet OIN qui est tout proche. C'est la raison majeure. Il serait appréciable que nous ayons le même engagement à tous les niveaux. Quand nous comparons notre engagement financier pour le PAPI 2 et notre engagement qui se limite à des subventions de 10 % lorsqu'il s'agit de sécuriser d'autres berges ou rivières, nous constatons une disparité importante. Nous voyons donc bien que nous poussons les feux parce qu'il s'agit de l'OIN et de satisfaire les ambitions des uns et des autres.

Sur cette question, sont aussi concernés NCA, l'Etat, la DDTM, la DREAL. Or sur 65 M€, nous nous engageons pour 53 M€. Le Département est en effet maître d'ouvrage de 12 actions pour un montant de 53 M€.

M. Le Président.- Nous sommes maître d'ouvrage, mais il y a aussi les financeurs.

M. VICTOR.- Il faudrait que nous ayons le détail pour éviter toute confusion.

M. Le Président.- C'est en cours de négociation. Nous attendons aujourd'hui un financement de 40 % de la part de l'Etat. Il y aura aussi un financement de la Région.

M. VICTOR.- De combien notre engagement est-il aujourd'hui ?

M. Le Président.- Nous y viendrons tout à l'heure, mais nous n'avons pas encore défini à ce jour la clé de financement. Pour l'instant, nous sommes candidat. Le choix sera pris dans une commission nationale qui se tiendra si je ne me trompe le 13 décembre à Paris. L'aide de l'Etat n'est évidemment pas automatique, et ne sont choisis que les projets prioritaires. Vous nous dites que nous nous hâtons. C'est en effet le cas, puisque le choix sera pris début décembre.

Nous avons déterminé un volume global de travaux. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais les montants les plus lourds concernent la digue de Saint-Laurent-du-Var. Elle n'a rien à voir avec l'OIN. Une étude a été réalisée par des laboratoires et par des services de l'Etat. Cette étude a conclu à la nécessité de mettre en place cette digue pour protéger uniquement l'espace qui est urbanisé et qui ne va pas s'urbaniser davantage.

Le deuxième poste le plus coûteux concerne a priori la protection de la ligne des Chemins de Fer de Provence. Si vous me dites aujourd'hui qu'il ne faut pas la protéger et qu'il faut la fermer, je risque de trouver votre position un peu nouvelle. Vos amis de la CGT que nous avons souvent reçus ont défendu la ligne, y compris contre M. VAUZELLE. Nous allons prendre nos responsabilités, j'espère que la Région nous rejoindra, de même que NCA, l'EPA et l'Etat.

Vous nous critiquiez tout à l'heure en parlant du chômage. Avec Antoine DAMIANI et Christian ESTROSI, nous avons inauguré samedi matin le premier centre de R&D de Schneider en Europe. Ce centre s'est installé à Carros sur 8 000 mètres carrés pour 300 salariés. Cette entreprise n'a pu s'implanter là que parce que le conseil général a réalisé, en effet en urgence, une digue qui nous a coûté près de 5 M€ dans le cadre du PAPI 1. Si nous ne l'avions pas fait, la zone d'activité de Carros n'aurait pas pu se développer. Vous parliez dans votre discours d'une « casse » de l'emploi, mais lorsque nous prenons des mesures pour l'emploi, il serait incohérent de nous les reprocher.

M. VICTOR.- Permettez-moi de compléter mon intervention. Vous évoquez à la fois la rive droite du Var, et tant mieux pour Saint-Laurent, ainsi que les Chemins de Fer de Provence. Lors du

grand débat public sur le contournement de Nice, il avait été acté un passage en rive droite du Var. Peut-être le confortement des digues participe-t-il de ce que nous avons acté. Qu'en est-il ? Je voulais simplement faire cette observation pour rafraîchir les mémoires.

Par ailleurs, une question avait été posée en commission concernant la mise en œuvre de règles d'urbanisme visant à réduire le risque d'inondation, ainsi que les contraintes mises en place pour les aménageurs. Une réponse devait nous être apportée à ce sujet.

M. Le Président.- Le contournement n'est pas l'objet de notre débat aujourd'hui. En ce qui concerne la protection des digues en rive gauche, les travaux sont évalués à 30 M€. Cela représente 50 % du coût estimé sur le PAPI. Pour Saint-Laurent-du-Var, il doit s'agir d'environ 10 M€. Ce sont deux points importants qui n'ont pas été soulevés par le PAPI 1. Aujourd'hui, les normes de protection sont plus exigeantes, et nous devons y répondre. Je pense sincèrement, M. VICTOR, que ce n'est pas un dossier conflictuel. Des études nous disent qu'il faut protéger la population de Saint-Laurent, et nous le faisons. Nous tenons aussi aux Chemins de Fer de Provence. Nous aimerions d'ailleurs qu'ils coûtent moins cher, puisque le trajet jusqu'à Puget-Théniers coûte 9 € en train contre 1 € en bus. Il serait appréciable qu'un geste en faveur du pouvoir d'achat soit consenti par la Région à ce sujet.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je rappelle les chiffres : 65,5 M€, dont 52 M€ pour la maîtrise d'ouvrage départementale. Effectivement, il est possible d'aller jusqu'à une subvention de 50 % de la part de l'Etat sur les travaux, et de 40 % sur les études. Nous pourrions aller jusque-là, ce qui ne veut pas dire que nous irons jusque-là. De même, la part de la Région pourrait aller jusqu'à 20 %, ce qui ne signifie pas qu'elle atteindra 20 %. Quand bien même nous irions jusqu'à ce niveau de participation, il resterait tout de même la moitié à la charge du Département, soit environ 26 M€. A titre de comparaison, cela correspond pratiquement au budget résiduel 2011 pour le programme de résorption des points noirs.

Je ne prétends pas pour autant qu'il ne faudrait pas faire ces travaux. J'ai remarqué que nous intervenons essentiellement sur l'axe n°7 qui représente 60 M€. Nous y prenons une participation conséquente. Nous allons consacrer environ 9,5 M€ à la protection de Saint-Laurent-du-Var. C'est très bien, il faut le faire. Viennent ensuite 30 M€ sur les protections supplémentaires en rive gauche. Je m'interroge sur ce point, puisque nous avons déjà beaucoup fait en rive gauche. Sur quels projets allons-nous exactement intervenir pour la rive gauche ? Nous l'ignorons. S'il s'agit de la sécurisation de la ligne des Chemins de Fer de Provence, pourquoi pas. Néanmoins, je m'étonne que 14 kms de linéaire nécessitent 30 M€. Ce montant semble très élevé, et cela mériterait que nous expertisions davantage ce point.

M. Le Président.- C'est une estimation.

M. VINCIGUERRA.- Certes, mais je trouve que cette estimation a été faite avec une louche plutôt qu'avec une petite cuiller...

Je note que sur ces projets d'équipements lourds, NCA intervient peu. Le conseil général intervient fortement sur un périmètre urbain qui est celui de NCA. Bien évidemment, il est rappelé en début de délibération que NCA peut apporter sa participation. Or en fin de délibération, vous nous proposez de vous autoriser à demander des participations à un certain nombre de partenaires, mais non à NCA. Peut-être faudrait-il ajouter NCA parmi les partenaires.

Enfin, vous allez me dire que si nous prenons autant de travaux en maîtrise d'ouvrage, c'est parce que nous postulons à la domanialité et que comme nous serons les seuls à avoir cette domanialité, il est normal que nous prenions en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il est étonnant que nous n'ayons pas le même raisonnement pour Gattières. Les ouvrages de protection pour la commune de Gattières représentent 1,532 million d'euros. Il y a ainsi deux poids et deux mesures : un poids très lourd en faveur de NCA, et un poids très lourd au détriment de la commune de Gattières.

Je suis donc quelque peu dubitatif sur la répartition des charges. Nous nous engageons à prendre la totalité de la maîtrise d'ouvrage, quel que soit le résultat de la négociation avec l'Etat. Nous prenons en charge la maîtrise d'ouvrage de nombreux travaux, et nous aimerions voir NCA figurer plus clairement, dans la mesure où cela concerne son territoire, en particulier sur l'axe n°7.

En résumé, plusieurs travaux nous paraissent normaux et sont à réaliser, notamment sur Saint-Laurent-du-Var. Nous aimerions en revanche avoir des éclaircissements sur le coût des travaux portant sur les 14 kms de linéaire en rive droite.

De plus, en dehors de l'axe n°7, plusieurs points soulèvent des interrogations. Par exemple, sur l'axe n°5, en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de gestion de la végétation présente dans le lit du Var et sur les berges, j'avais attiré l'attention de la commission permanente sur le fait que cette action était très encadrée par la loi et par tous les règlements de protection de la nature et des animaux. En commission, il m'a été répondu que nous allions peut-être procéder plus prudemment que ne l'avait fait l'Etat jusqu'à présent. J'ai même entendu dire que l'Etat nous reprocherait d'agir comme il le faisait, ce que je trouve non dénué d'humour. Je souhaite en tous cas que nous fassions des études très sérieuses pour ne pas porter atteinte au milieu d'accueil des populations migratoires. Cela me semble important. Des montants conséquents sont consacrés à cette intervention, et je souhaiterais qu'ils soient utilisés intelligemment et avec prudence. Enfin, j'ai relevé des travaux sur l'abaissement de certains seuils et le confortement de certains autres. Je suis tout à fait d'accord avec cela.

Comme je l'ai indiqué précédemment, nous souhaiterions avoir des précisions sur la participation de NCA pour les travaux relevant de son périmètre. Nous aimerions avoir des réponses. Dans votre délibération, vous précisez que vous allez demander des subventions à des collectivités parmi lesquelles vous ne citez pas NCA. Je voudrais que cela soit ajouté à la délibération.

Notre avis n'est pas catégorique, et nous excluons de cette question du PAPI le problème de l'OIN qui est certes concomitant mais que nous ne voulons pas relier ici. Il existe cependant trop d'interrogations. Le budget est trop élevé – sans pour autant que nous ayons des certitudes sur les participations – pour que nous puissions l'approuver. Dans ces conditions, nous nous abstenons.

M. Le Président.- Je suis d'accord avec vous sur NCA. En page 10 et en page 11 de la délibération, il est néanmoins inscrit : « *Pour la réalisation de ces actions, le département peut bénéficier d'aides financières de l'Etat jusqu'à 40 % pour les travaux et 50 % pour les études.* » C'est la raison pour laquelle nous nous hâtons. L'enjeu n'est pas neutre puisqu'il s'agit bien de 40 % de 60 M€. Ces travaux sont nécessaires, et je préfère que nous les fassions avec une subvention de 40 % de la part de l'Etat plutôt que sans cette subvention.

Il est également indiqué : « *Les financements complémentaires pourront provenir, à l'instar du PAPI 1, de la Région à hauteur de 20 %, de l'Agence de l'eau, ainsi que des collectivités concernées (NCA, Ville de Nice)* ».

M. VINCIGUERRA- C'est ce qui est mentionné en préambule, mais dans la conclusion de la délibération, il nous est proposé « *d'autoriser le président du conseil général à solliciter les aides financières complémentaires auprès des financeurs potentiels tels que les collectivités concernées, la Région et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.* »

M. Le Président.- Les collectivités concernées correspondent bien à NCA et la Ville de Nice.

M. VINCIGUERRA.- Il faudrait le dire.

M. Le Président.- Si cela vous fait plaisir, nous pouvons l'ajouter, mais c'est très clairement dans le rapport. Je rappelle que NCA a une maîtrise d'ouvrage de 9 M€ sur les vallons.

M. VINCIGUERRA.- Sur ce point, nous savons parfaitement que si la crue maximale dépasse les 4 000 m³ par seconde prévus par le PPRI, nous serons exposés à un risque d'inondation rétrograde par les vallons. Or nous avons déjà considérablement muré le lit mineur du Var, ce qui pourrait engendrer un phénomène de contre-digue. A cela vous répondez qu'il faut commencer à endiguer les vallons. Jusqu'où irons-nous ? Nous sommes dans une logique d'endiguement qui n'a pas de fin et qui coûte énormément, alors qu'il aurait suffi de prévoir un certain nombre de zones dites « éponges », c'est-à-dire de zones d'expansion du Var.

Dans les deux rapports de l'inspection spéciale de l'environnement rédigés dans le cadre de la DTA, il est clairement indiqué que nous ne disposons pas dans ce département de recul statistique qui nous permettrait de fixer avec certitude, et même avec une marge d'erreur importante, ce que pourrait être une crue majeure. Nous ne le savons pas, et nous fixons donc arbitrairement un débit de 4 000 m³ par seconde.

M. Le Président.- C'est la nature qui domine.

M. VINCIGUERRA.- Non. Il suffit de regarder les photos aériennes prises tous les 10 ans sur le département du Var depuis 1950 pour constater que ce n'est pas la nature qui détermine les ruissellements à l'origine de la crue majeure du Var. De plus, les cartes de Cassini nous montrent un schéma du delta du Var très différent de ce qu'il est devenu aujourd'hui. Nous savons donc que ce n'est pas la nature qui génère le risque d'inondation, mais bien les hommes. Nous avons fixé un seuil de 4 000 m³ par seconde, nous avons mis en place quelques protections au niveau des vallons, mais nous ignorons parfaitement où nous allons. C'est cela qu'il faut dénoncer.

Nous sommes dans un système d'endiguement majeur du lit mineur du Var, avec des incursions dans ce lit mineur qui me semblent d'une part contraires à la loi sur l'eau, et d'autre part extrêmement dangereuses. Vous en portez la responsabilité. Personnellement, je ne voterai jamais ce système d'endiguement qui me paraît totalement contre-nature.

M. Le Président.- Je comprends mal ce débat. Ni vous ni moi ne sommes techniciens. Évidemment, je préférerais ne pas avoir à faire les digues. Je ne suis pas comptable de ce que faisait l'homme de Lazaret dont le Pr de LUMLEY a découvert le crâne. Vous dites vous-même que nous sommes obligés de les faire. Le débat se résume à cela. Soit nous prenons nos responsabilités, soit nous laissons les populations exposées à des menaces. Sur le plan technique, des niveaux de protection de risque nous ont été imposés, et ces niveaux vont bien au-delà de la crue centennale de 1994. De mémoire, le débit était alors de 2 600 m³. Le niveau de protection adopté vaut quasiment pour le double.

Encore une fois, je ne veux pas d'un débat polémique avec vous là où ce débat n'a pas lieu d'être. C'est une mesure de bon sens. Des cabinets spécialisés nous ont indiqué certains travaux à réaliser, sachant qu'ils ne les avaient pas identifiés dans le PAPI 1. L'Etat impose ce degré de protection. Vous nous dites que c'est contraire à la loi sur l'eau. Évidemment, nous ne ferons pas des choses contraires à la loi sur l'eau. Vous avez bien dit que vous ne voteriez un projet contraire à la loi sur l'eau, n'est-ce pas?

M. VINCIGUERRA.- Non. J'ai dit que je ne voterai pas quelque chose qui serait contraire à l'esprit de la loi sur l'eau.

M. Le Président.- C'est différent. Votre comportement a dû vous conduire tout à l'heure à aller plus loin que votre pensée. Vous rectifiez donc votre propos.

M. VINCIGUERRA.- Certes. Soyons clairs. Nous sommes actuellement confrontés à une nécessité et à une obligation qui découlent du comportement adopté par les élus locaux depuis une quarantaine d'années. Les Trente peu Glorieuses ont largement contribué au phénomène de ruissellement, sur la vallée elle-même mais aussi et surtout sur les coteaux. Nous avons donc un problème sur ce point.

De plus, les rapports d'experts soulignent qu'il n'est pas possible de déterminer le niveau de crue. La réponse apportée actuellement revient à endiguer au maximum et à corseter le fleuve en confisquant son lit majeur. C'est précisément ce qui est contraire à l'esprit d'une bonne gestion d'un fleuve, et c'est une erreur capitale. Cette erreur est effectivement liée à un certain nombre de dérives très fortes qui ont eu lieu ces 40 ou 50 dernières années. C'est aussi la conséquence de la manière dont nous avons envisagé le problème dès le premier PAPI. Nous sommes désormais coincés, et il faut aller jusqu'au bout.

Comme je l'ai expliqué, certains travaux me paraissent nécessaires, notamment à Saint-Laurent-du-Var. Pour d'autres, j'aimerais que nous analysions davantage le montant des travaux. Un montant de 30 M€ pour 14 kms me paraît en particulier très élevé.

De plus, j'aimerais avoir plus de certitude concernant les financements. A l'heure actuelle, nous nous engageons pour une maîtrise d'ouvrage représentant environ 52 M€, nous allons demander des subventions, mais nous ignorons ce qu'elles seront. Lorsque nous saurons ce qu'elles sont, nous réagirons peut-être différemment, mais pour l'instant nous nous abstiendrons.

M. Le Président.- Sur le plan de l'histoire de la responsabilité des uns et des autres, ni vous ni moi ne partageons cette responsabilité. Aujourd'hui, nous avons à faire face à un constat. Comme vous l'avez indiqué, il est nécessaire d'agir compte tenu de ce qui a été fait par le passé. Au regard de cette nécessité, je vous propose donc simplement d'agir. Nous avons la possibilité d'avoir une subvention de 40 % de l'Etat sur un dossier majeur de sécurité dans lequel vous reconnaissez vous-même qu'il faut nous engager. Les travaux vont être phasés, et des appels d'offres seront lancés. Nous avons estimé qu'1 kilomètre de digue dans la vallée du Var représentait environ 2 M€. Puisqu'il y a 14 kms sur la rive gauche, nous en arrivons à un montant de près de 30 M€. Ce n'est pas moi qui ai fait cette estimation. Si demain nous parvenions à réduire ce coût de moitié, j'en serais le premier satisfait.

Nous sommes là dans des prévisions. Encore une fois, l'enjeu immédiat est que nous soyons retenus pour le PAPI 2 dans un mois. A défaut, les mêmes investissements seront toujours nécessaires, mais ils ne seront plus subventionnés.

M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- Je suis un farouche partisan de la réalisation de ces ouvrages qui permettent de sécuriser les populations et les entreprises. Je pense qu'il y a là nécessité et urgence. Quant à la technique à utiliser pour atteindre ces objectifs, je fais confiance aux techniciens. Néanmoins, je mesure mal la nécessité de délibérer aujourd'hui. Est-il obligatoire de le faire ? Ne pourrions-nous pas attendre que le plan de financement de ces opérations soit acté, de manière à ce que nous ayons l'assurance des aides venant de l'Etat et des collectivités ? Faut-il impérativement délibérer aujourd'hui ?

M. Le Président.- Oui, il faut délibérer pour notre dossier qui passera en commission début décembre.

Dr REVEL.

Dr REVEL.- Merci M. le Président. Je ne pouvais pas laisser passer le dossier du PAPI 2 sans intervenir succinctement. Depuis un an maintenant, des études ont été lancées, notamment au niveau de Saint-Laurent-du-Var, pour déterminer les meilleures solutions à adopter pour la création des digues. Lors de la dernière commission, les spécialistes ont opté pour un système de palplanche afin d'éviter d'aller encore sur le lit mineur.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. VINCIGUERRA sur la question du lit mineur et du lit majeur. Le lit majeur s'étend jusqu'aux remparts de Saint-Laurent-du-Var. Nous ne pourrions jamais le protéger. Les digues mettent en sécurité l'existant mais n'entraînent pas la levée du caractère inondable. Il faut le garder à l'esprit. La zone inondable reste inondable. Pour construire à l'intérieur des digues, il faudra respecter certains principes, notamment celui de la surélévation des structures. Je pense que le travail a été parfaitement réalisé. Néanmoins, un fleuve reste un fleuve.

M. Le Président.- Merci. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Sur les travaux et études envisagés dans le PAPI 2 pour protéger la vallée, nous n'avons pas d'opposition. Nous pouvons certainement discuter des choix techniques, mais nous ne les remettons pas en cause.

En revanche, même si le conseil général, au titre de la domanialité du fleuve, a un peu plus de responsabilité que les autres, la répartition de la maîtrise d'ouvrage nous paraît étonnante. NCA est notamment particulièrement concernée mais avec pourtant une charge relativement faible. Cela rejoint l'observation que vous a faite précédemment M. VICTOR sur la répartition des financements vis-à-vis de cette collectivité.

De plus, comme l'a indiqué M. VINCIGUERRA, le conseil général assure la maîtrise d'ouvrage et mobilise les financements pour la protection complémentaire de la rive droite. Pour Gattières, la charge revient à la commune. Il est difficile d'en comprendre les raisons, sauf à perpétuer la discrimination à l'égard d'une commune. Vous avez fait appel à notre bon sens et à notre réflexion. Nous pourrions vous faire la même remarque à ce sujet.

Enfin, nous intervenons beaucoup sur le Var. C'est en effet une vallée importante et stratégique pour le département. Néanmoins, il ne faut pas oublier la vallée de La Siagne, qui n'est pas une vallée mineure. Celles du Paillon et de Saint-André sont également à prendre en compte, même si elles sont certainement de moindre importance. Nos interventions y ont été réduites dans le temps et sont aujourd'hui extrêmement limitées.

Pour le moment, nous nous abstenons, puisque nous prenons l'engagement de réaliser ces travaux quel que soit le plan de financement qui sera obtenu. Je pense que nous aurons à délibérer à nouveau. Si le plan de financement s'avère être celui que vous espérez, nous serons favorables, mais aujourd'hui nous nous abstenons.

M. Le Président.- En ce qui concerne Gattières, il n'y a bien entendu aucune discrimination. Vous savez très bien que nous n'avons jamais été dans cet état d'esprit. Les travaux relèvent de la compétence fluviale de la commune. Si Gattières accepte de nous déléguer la maîtrise d'ouvrage, nous la prendrons très volontiers, mais les services nous disent que nous ne pourrions juridiquement pas intervenir. Nous intervenons sur les digues parce que le domaine fluvial, qui jusqu'à présent relevait de l'Etat, va devenir un domaine départemental. NCA intervient sur les vallons parce que c'est son territoire. Il s'agit donc d'une logique juridique de compétences propres. Nous n'avons pas fait des choix au hasard ou en fonction de la couleur politique.

Si Gattières, qui est une petite commune, n'a pas les moyens, notamment techniques, d'assumer ces travaux, nous nous mettons volontiers d'accord avec eux pour prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée. *A priori*, nous ne pouvons juridiquement pas avoir la maîtrise d'ouvrage sur un territoire qui ne nous appartient pas.

M. TUJAGUE.- La dénomination pour la digue est cependant la même : « digue rive droite ». S'il s'agit de la digue, nous devons avoir la même compétence.

M. Le Président.- La rédaction manque sans doute de précision, mais il y a une différence. Nous pouvons amender le document en indiquant : « commune de Gattières ou conseil général ».

Il existe encore un doute, et il faudra vérifier ce point juridiquement. Je suis totalement d'accord pour modifier le document ainsi.

M. TUJAGUE, vous êtes mal placé pour me dire que nous ne faisons rien ailleurs. Nous avons signé le contrat de rivière du Paillon avec un engagement tout de même fort de la part du conseil général. Sur La Siagne, nous avons également consenti un effort exceptionnel, puisque nous en sommes à 30 %. Je vois M. VINCIGUERRA approuver. Je suis fatigué d'entendre un fond de discours laissant penser que nous favoriserions plus certains territoires par rapport à d'autres. Rien n'est plus éloigné de la politique du conseil général. Il y a une équité et une justice pour tous les territoires. Je sais bien qu'il fait toujours mieux dans un discours politique de dire que nous ne mettons les moyens du conseil général que sur un territoire. Vous êtes là aussi mal placé M. TUJAGUE pour laisser entendre cela. Dans le domaine de la répartition des aides aux communes, je suis prêt à mettre tous les chiffres sur la table, et nous serons loin de ce que vous laissez toujours sous-entendre, c'est-à-dire que tout est pour Nice. L'aide aux communes se concentre aujourd'hui à 80 % sur l'Ouest du territoire départemental, de même que les dossiers les plus importants.

M. TUJAGUE.- Vous savez très bien que ce ne sont pas des arguments que j'utilise, en public comme en privé. Tant mieux si La Siagne a bénéficié d'un régime particulier, mais le problème de la prévention des risques d'incendie est une réalité dans La Siagne, le Var, le Paillon et ailleurs. Demandez par exemple à M. COLOMAS à quel niveau d'intervention en est le conseil général aujourd'hui dans le cadre du contrat de rivière que vous avez signé pour une série d'opérations qui consistent à prévenir les risques d'incendie dans la Banquière. Je ne voulais pas engager de polémique, c'est vous qui l'avez fait, mais je pense que c'est une question importante.

M. VINCIGUERRA.- Permettez-moi deux mots d'apaisement. Pour la commune de Gattières, je constate que l'opposition a bien travaillé. Tant mieux pour tout le monde, nous avons bien fait d'en parler. De plus, je vous souhaite la plus grande réussite dans votre négociation avec les services de l'Etat et avec NCA. Présentez-nous à nouveau, lorsque les éléments auront été arrêtés, un plan phasé accompagné de subventions conséquentes, et nous le voterons vraisemblablement.

M. Le Président.- J'ai l'impression que nous tournons en rond alors que nous n'avons pas vraiment de positions différentes. Encore une fois, il s'agit d'un élément essentiel pour acter notre candidature au plan national et pour obtenir les subventions de l'Etat. Il ne faut pas manquer cette opportunité. Je ne suis par ailleurs ni expert ni technicien, et les maîtrises d'ouvrage seront réparties de la manière la plus appropriée possible.

M. LEROY.

M. LEROY.- Je voudrais simplement souligner que l'urgence se justifie dans ce type de dossier. En 2004, suite aux problèmes d'inondation, un appel à projets avait été lancé par Mme BACHELOT, alors ministre de l'environnement. Nous nous étions hâtés de constituer un dossier et nous avons même délibéré par anticipation au syndicat intercommunal de La Siagne et des affluents (SISA), en collaboration avec le conseil général. Nous n'avions que deux mois pour faire notre dossier. Nous avons été sélectionnés très rapidement, et le SISA a pu bénéficier de subventions à hauteur de : 30 % de la part du conseil général, 40 % de l'Etat, 2 % de l'Agence de l'eau, 20 % de la Région. Les 24 millions d'autorisations de travaux sur La Siagne sont encore en cours. Avec l'aide du Canal de Provence, nous avons pu réaliser des travaux qui sécurisent les personnes et les biens, grâce à la rapidité d'exécution et à la conduite du dossier qui était prévisionnel à l'époque, puisque nous ne savions même pas si nous allions être retenus.

Je voulais vous faire part de ce témoignage, puisque je suis toujours favorable pour anticiper des délibérations que nous avons toujours la possibilité de ne pas mettre à exécution à terme si la suite ne nous convient pas.

M. Le Président.- Merci pour cette précision. Je note que sur le PAPI 1, la part de financement du conseil général était de 20 %, c'est-à-dire moins que sur La Siagne où la participation était de 30 %.

Mme SATTONNET pour conclure ce débat.

Mme SATTONNET.- Merci M. le Président. Il s'agit pour nous d'aller défendre l'éligibilité de ce dossier le 13 décembre à Paris. Je voudrais tout de même souligner le travail extrêmement important réalisé par les services du Département en collaboration avec les services de l'Etat et avec les services de la DREAL pour monter le dossier. Entre le PAPI 1 et le PAPI 2, les textes ont encore évolué. C'est la raison pour laquelle toutes les actions ont été précisées et chiffrées. Nous ne pouvons pas nous permettre de chiffrer à la louche comme vous le disiez précédemment, puisque c'est une des conditions d'éligibilité du dossier.

Vous avez également mentionné la DTA. La DTA précise que c'est un secteur stratégique de développement du département. C'est la raison pour laquelle il est important d'y intervenir. Elle souligne également que c'est le premier bassin d'emploi du département. Lorsque vous présentez un PAPI, il ne peut en aucun cas être éligible parce que nous avons les projets d'aménagement. Il doit être éligible uniquement au regard du bilan coûts – bénéfiques par rapport à l'existant et aux dégâts que causerait une inondation sur cet existant en termes de biens et de personnes. Ce n'est donc pas la peine de dire que nous faisons cela pour l'OIN. Même sans OIN, nous devrions le faire au regard

de l'existant dans ce secteur déjà fortement urbanisé.

Vous avez soulevé des interrogations concernant l'échelle des 4000 m³. Nous prenons non seulement en compte cette échelle, mais également le risque de sur-verse au niveau de chacune des digues et des protections. Ce seront alors les règles de construction qui s'appliqueront. A l'issue du PPRI qui sera retenu par l'Etat une fois les travaux réalisés et le PPRI éventuellement modifié, des règles très strictes seront imposées aux aménageurs, pour la construction comme pour la mise aux normes de l'existant. Ce ne sont donc pas des éléments qui se décident au hasard, et je voulais à nouveau saluer le travail réalisé dans un temps record par les services sur ce dossier.

M. Le Président.- Merci. Passons au vote.

MM. FRERE, MASCARELLI, MORANI et REVEL ne prennent pas part au vote.

Le dossier n°4, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste).

5. CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT POUR ÊTRE OPÉRATEUR DU SITE NATURA 2000 « CORNICHES DE LA RIVIERA » ET ASSURER LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE

M. LORENZI.- Ce rapport propose de valider la candidature du Département pour être opérateur technique du site Natura 2000 « Corniches de la Riviera » et assurer la présidence du comité de pilotage à l'issue du vote du premier comité qui se tiendra 9 novembre 2011. Il nous faut également valider les termes des conventions cadre et financière à intervenir avec l'Etat, définissant les modalités d'élaboration par le Département, en tant qu'opérateur du site du document d'objectifs Natura 2000 « Corniches de la Riviera », si le Département est désigné opérateur technique lors du premier comité de pilotage.

Enfin, le rapport propose de solliciter, pour l'élaboration de ce document d'objectifs, l'attribution de l'aide de l'Etat et de l'Europe correspondant à 100 % des dépenses HT engagées par le Département, en tant qu'opérateur, à concurrence d'un montant maximum de 150 000 € HT, toujours sous réserve que le Département soit désigné opérateur technique lors du premier comité de pilotage.

Le dossier n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU CONTRAT DE BAIE D'AZUR

M. LUCA.- Pour revenir sur le précédent débat, je voudrais simplement indiquer que la loi sur l'eau pose un problème de fond. A ne plus pouvoir intervenir sur les cours d'eau, nous faisons remonter le niveau de l'eau. Peut-être faudra-t-il se préoccuper un jour de ce sujet. Puisque nous ne touchons plus au fond des rivières, les inondations sont plus courantes. Nous le faisons trop avant, mais nous ne le faisons plus maintenant. J'en constate les effets sur le niveau du Loup qui n'arrête pas de monter, ce qui rend les débordements plus fréquents.

En ce qui concerne le contrat de Baie d'Azur, ce rapport nous demande simplement d'approuver le contenu de ce contrat qui porte sur 75 kms et 10 communes, entre Antibes et Cap d'Ail, ainsi que sur les bassins versants d'un certain nombre de fleuves : La Brague, Le Loup, La Cagne, Le Var et Le Paillon.

Plusieurs objectifs ont été fixés, dont : améliorer la qualité des eaux du milieu marin et des cours d'eau, valoriser les milieux naturels et gérer les usages de manière plus équilibrée, mettre en

place le contrat de baie en adéquation avec les démarches de gestion en cours, assurer un travail de communication et de sensibilisation à l'environnement.

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a validé et agréé le contrat de Baie d'Azur, permettant ainsi sa signature officielle par tous les partenaires avec un programme d'une durée de 5 ans. Vous trouvez dans le document qui vous a été fourni les 99 actions prévues pour un coût global de 173 M€ sur 5 ans. Un comité de baie est chargé de piloter l'élaboration du contrat et d'assurer le suivi des actions programmées. Ce comité a été créé et nous y sommes évidemment représentés. La gouvernance du contrat est assurée par NCA.

Le conseil général s'est engagé à soutenir 15 opérations, dont 2 restent encore à préciser. 4 actions sont proposées en maîtrise d'ouvrage départementale. Le coût global est de 73 500 € pour la première phase.

Il vous est proposé : d'approuver le contenu du contrat Baie d'Azur, d'autoriser le Président du conseil général à signer au nom du département ledit contrat et tout document s'y rapportant, de donner délégation à la commission permanente pour engager les subventions par opération sur les crédits disponibles et se prononcer sur tout document nécessaire à la mise en œuvre, au suivi, à l'évolution et au bon déroulement de la présente convention.

Le dossier n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR ET DU PROJET DE STATUTS MODIFIÉS DU SYNDICAT MIXTE

M. GUEGUEN.- Le PNR concerne 49 communes de l'Ouest du département. Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire dans son acceptation la plus large. A ce titre, le conseil général en est un acteur essentiel.

Nous arrivons aujourd'hui à la fin de la longue période de mise en place qui est transcrite dans le projet de charte comprenant le texte lui-même ainsi que le plan de parc. Statutairement, il n'y a pas de changement pour la participation du conseil général qui demeure très substantielle (35 %) sachant que le prévisionnel final pour 2018, au bout des 12 ans d'application de la charte, sera de l'ordre de 900 000 €. Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver la charte du PNR des Préalpes d'Azur ainsi que le plan de parc qui l'accompagne.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je précise que MM. GUEGUEN, MASCARELLI et VIAUD ne prennent pas part au vote.

Le dossier n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. AVIS CONCERNANT LE PROJET DE CHARTE DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

M. GINESY.- M. le Président, mes chers collègues, il s'agit pour nous d'adopter cette charte du Parc National du Mercantour. Ce Parc important compte les vallées de La Roya, de La Vésubie, de La Tinée et du Cians-Haut. Plus de 22 communes sont aujourd'hui dans l'aire d'adhésion. Cette charte a nécessité plus de 4 années de travail. Vous le savez, M. le Président, puisque vous avez été fortement impliqué en tant que président du Parc. Je dois dire que votre poids en tant que président du conseil général a permis d'avoir un travail bien organisé sur le terrain au travers de nombreuses séances thématiques. La phase de concertation a notamment permis d'établir

un cahier de concertation qui a été porté à la connaissance des acteurs publics durant l'été 2009. Les acteurs locaux ont été régulièrement tenus au courant du déroulement du processus. Des ateliers thématiques ont permis d'approfondir les sujets les plus importants : agriculture, forêt, eau, sport, nature, tourisme. Des échanges ont largement eu lieu avec les communes.

La structuration de la charte se décline sous deux objectifs. Le premier concerne le cœur de parc. J'attire votre attention sur ce sujet puisque nous avons une note au rapporteur. Il est précisé dans le rapport que « *les missions du PNM s'exerçaient jusqu'à présent dans le seul cœur de parc* ». Il faut prendre en compte la rédaction suivante : « *Jusqu'alors, les missions du PNM s'exerçaient surtout dans le cœur de parc.* »

Sur le plan législatif, la charte a une portée importante pour le cœur de parc. C'est un peu moins le cas sur la zone périphérique où elle émet des orientations. Le cœur de parc comprend 17 objectifs et 5 axes stratégiques que vous pouvez retrouver dans la note. Sur l'aire d'adhésion, nous trouvons 12 orientations pour 3 axes stratégiques qui ont fait l'objet d'un large débat.

Comme je l'ai dit, la portée de la charte sur la zone d'adhésion et sur le cœur de parc n'est pas la même. Sur le plan des documents d'urbanisme, le Parc National du Mercantour sera largement associé. Fernand BLANCHI, le nouveau président du parc, a beaucoup insisté pour faire en sorte que l'association du parc ne remette pas en cause les acquis des documents d'urbanisme existants.

Le Département a délibéré au mois de juin 2008 et a rendu un avis favorable sur le projet. Cet avis favorable était assorti de réserves, dont la conciliation des activités humaines avec la préservation de la nature. La future charte ne doit pas conduire à la disparition programmée du patrimoine bâti en cœur de parc. Cela concerne de nombreux hameaux. Les stations de montagne ont également été prises en compte, mais il faut aujourd'hui marquer un peu plus certains domaines skiables. La proposition de la charte telle qu'elle est rédigée ne prend pas en compte les domaines aujourd'hui existants. Il faut non seulement prendre en compte l'existant mais aussi le développement des territoires à venir. L'ensemble de la charte a donné lieu à un débat public et s'inspire largement de ce que le Département peut faire.

Nonobstant ce qui est indiqué dans la note au rapporteur, je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette charte en insistant sur le développement des domaines de ski nordique des stations, ainsi que sur la gestion des hameaux et du bâti en cœur de parc. Cela me paraît important. Le président du parc assurera à ce sujet la parole des élus. Il est pleinement dans son rôle. Je veux enfin saluer le travail du directeur du Parc National du Mercantour ainsi que de l'ensemble de l'équipe, puisque les débats ont manifestement été particulièrement bien conduits.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Merci M. le Président. Le rapporteur nous a rappelé qu'en juin 2008 avait eu lieu une première approche du conseil général sur la législation nouvelle qui va concerner les parcs nationaux. A l'époque, nous nous étions déjà abstenus. Nous considérions en effet que la destination de ce qui était à l'époque la zone périphérique et qui devient maintenant la zone d'adhésion ressemblait de plus en plus à la destination d'un parc régional, c'est-à-dire à un développement économique. Cela nous paraissait constituer une régression par rapport à la réglementation de protection qui devrait selon nous s'appliquer sur la totalité du parc. La charte met finalement en œuvre ce que le projet de loi avait préparé, et nous ne pouvons donc pas non plus nous y associer.

Nous sommes d'accord pour la protection du bâti en cœur de parc. Il est hors de question de s'y opposer. Ce bâti existe. Certains y vivent, soit de manière permanente, soit de manière saisonnière, et il n'est pas question d'y toucher. Le développement des domaines de ski nordique, d'après la note au rapporteur, se limiterait à la zone d'adhésion et non au cœur de parc. Néanmoins, nous ne pouvons pas souscrire au développement de ces domaines dans la zone d'adhésion. Cela révèle le changement de la loi concernant les parcs nationaux. Vous me répondrez sûrement que je suis dogmatique, et que l'espèce humaine est celle qu'il faut protéger. Nous connaissons vos réponses, et vous connaissez ma position. Je pense que la protection de la nature ne doit pas s'accompagner de l'invitation au spectacle de la nature qui amène à l'anthropisation excessive des lieux devant être protégés.

Je reconnais le grand travail effectué, mais nous ne pouvons pas nous associer à une charte qui fait ressembler de plus en plus la zone d'adhésion à un parc régional. Ce n'est pas la même destination. La destination des parcs régionaux est effectivement le développement économique, alors que selon nous, la destination des parcs nationaux est la protection de la nature, de la faune et de la flore. Nous nous abstenons.

Me BALARELLO.- Mon excellent collègue M. VINCIGUERRA commet selon moi une erreur de droit. Tout d'abord, la précédente législation n'était pas plus restrictive que celle du 14 avril 2006 relative en ce qui concerne la zone d'adhésion et la zone périphérique. Il s'agit simplement d'un changement d'appellation.

J'ai été maire d'une commune rurale et je suis encore conseiller général d'un canton rural. Si nous voulons maintenir les habitants dans le monde rural et dans nos vallées, il faut qu'ils puissent trouver du travail. Vouloir tout protéger dans la zone d'adhésion serait dès lors selon moi une erreur profonde. Cela nous conduirait à désertifier nos vallées, ce qui n'est pas l'objectif. La zone centrale est quant à elle une zone de protection intégrale. J'y souscris entièrement. Lorsque j'étais maire de Tende, c'est nous qui avons donné le maximum de territoires au Parc National du Mercantour.

M. GINESY.- Je précise que le rapport qui a présidé à l'établissement de la loi en 2006 indiquait justement que la zone d'adhésion avait vocation à faire du développement économique. C'est dans cet esprit que les parcs ont évolué. Le législateur a donc déjà pris une position sur ce point. Nous bâtissons bien cette charte avec ce que la loi nous permet.

Me BALARELLO.- La loi précédente faisait en effet déjà référence au développement économique.

M. Le Président.- Le texte en l'état me semble équilibré. Le cœur de parc est protégé et sanctuarisé. Dans les villages situés à l'extérieur, les habitants ont aussi le droit de vivre. Je m'éloigne de cette écologie qui stigmatise l'espèce humaine. De nombreux nouveaux ouvrages tournent d'ailleurs le dos à l'agitation qui a eu lieu ces dernières années où l'homme était culpabilisé de tout. Il faut revenir à la raison, au-delà des modes médiatiques. Nous sommes ici dans l'équilibre. Les habitants des montagnes ont aussi le droit de vivre.

Nous le soulignons très clairement dans cette charte que je sou mets à votre approbation.

Mme MIGLIORE, MM. BALARELLO, BLANCHI, CIOTTI, GINESY et LORENZI ne prennent pas part au vote.

Le dossier n°8, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe socialiste, radical et écologiste).

9. **PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) – ACTUALISATION ET CONVENTION DE MAÎTRISE D’OUVRAGE RELATIVE AU SENTIER LITTORAL DU CAP DE NICE**

M. KANDEL.- Ce rapport a deux objets. Le premier est d’autoriser la commission permanente à acter le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. C’est l’occasion de rappeler qu’il fait 6 500 kms de tracés dans le département. Son but principal est de préserver les anciens chemins ruraux et de permettre à nos concitoyens une bonne pratique de la randonnée dans le respect de l’environnement.

Le deuxième objet est d’autoriser le Département à signer une convention de délégation de maîtrise d’ouvrage avec l’Etat pour réaliser des travaux complémentaires sur le sentier du littoral du Cap de Nice.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le dossier n°9, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

10. **CONTRATS D’OBJECTIFS POUR LA SÉCURISATION ÉLECTRIQUE DE L’EST PACA – CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROGRAMME D’ACTIONS DE LA CCINCA POUR LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

M. LUCA.- Le présent rapport porte sur la signature d’une convention avec la Chambre de Commerce et d’Industrie de Nice concernant le financement de programmes d’action dans le cadre du contrat d’objectifs pour la sécurisation électrique de l’Est de la région PACA. Nous avons déjà eu l’occasion d’en débattre. Il s’agit là d’une somme de 100 000 € concernant la première phase de ce programme d’action. Ce programme est piloté par le Département et a été finalisé en novembre 2010 avec comme objectif la réduction de 15 % des consommations électriques avant le 31 décembre 2013. Cela s’inscrit évidemment dans le cadre du Grenelle de l’Environnement. Le programme prévoit également une production locale à partir de ressources renouvelables de 15 % de la consommation d’énergie finale d’ici le 31 décembre 2012, contre 10 % à ce jour, avec l’objectif d’avoir atteint 20 % en 2020.

Le plan comprend 19 actions scindées en deux phases. La première regroupe 11 actions présentées et validées par l’ADEME en commission régionale des aides le 31 mars dernier. Ces actions doivent être réalisées d’ici fin 2012. Ces 11 actions sont détaillées dans le rapport. Le programme a été évalué à 508 754,80 € avec une participation du Département de 100 000 €. Il y a donc une convention pour les modalités d’intervention du Département dans le cadre de ce programme d’action ainsi qu’une somme de 100 000 € à valider.

M. Le Président.- Merci. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Je n’ai pas de remarque sur le fond du dossier, mais puisque nous allons débloquer 100 000 € que nous allons donner à la Chambre de Commerce, pourquoi ne pas gérer directement ces aides aux entreprises ? Donnons directement ces subventions aux entreprises qui feront l’effort de s’inscrire dans ce plan de réduction de la consommation. C’est ce que devraient être nos démarches, comme nous avons su le faire pour des particuliers auparavant, plutôt que de transiter par la Chambre de Commerce dont c’est tout de même la vocation première que d’inciter à la sécurisation et à la réduction de la consommation. Nous nous abstiendrons donc sur ce dossier.

M. Le Président.- C'est noté. Cela fait partie des actions utiles pour atteindre les objectifs. Il faut mobiliser tous les acteurs concernés. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous voterons ce dossier. Le contenu du rapport est sérieux et complet. J'insisterai tout de même sur les productions locales dites décentralisées. Quelques éléments ont été oubliés. Nous avons évoqué ce sujet en réunion, et je ne vais donc pas m'étendre davantage sur ce point. Néanmoins, plus la production décentralisée est importante, et plus il faut disposer d'un maillage serré de lignes à moyenne tension. Or, dans les Alpes-Maritimes, nous savons que ce maillage est insuffisant pour faire face à 25 % de production décentralisée. Le groupe RTE s'est affranchi d'une ligne à très haute tension et nous a proposé en substitution la sécurisation partielle que représente le filet de sécurité. Pardonnez-moi cette image un peu facile, mais ce filet ressemble, comme tous les filets, à un panier percé. Il ne nous apportera pas toute la sécurité que nous aurait apportée une ligne THT.

Il faut en outre insister auprès du Groupe RTE pour qu'il mette en place le maillage de lignes de moyenne tension. A défaut, nous pourrions toujours produire, mais nous ne pourrions pas transporter ni utiliser. Nous faisons notre travail pour l'aide aux productions décentralisées. Je pense qu'il faudrait obtenir du groupe RTE qu'il fasse également le sien, c'est-à-dire qu'il mette en place un maillage serré de lignes à moyenne tension nous permettant de développer un programme d'énergies décentralisées.

M. Le Président.- Bien. Sur ce dossier, y a-t-il d'autres interventions ? Nous pouvons donc passer au vote.

Le dossier n°10, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

11. CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit de la vente de certificats d'économies d'énergie que nous avons collectés à l'occasion de travaux liés à des économies d'énergie et réalisés soit sur le patrimoine départemental, soit suite à l'allocation de subventions à des particuliers. Cela rapporte 163 869 € pour la vente de 40 967 292 Kwh.

M. Le Président.- Merci. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Nous nous abstiendrons sur ce dossier. C'est une loi assez ancienne. Nous comprenons que dans le contexte actuel, le conseil général ne renonce pas à quelques subsides supplémentaires. Néanmoins, pédagogiquement, nous estimons que ce système de transaction constitue un très mauvais signal dans une période où nous faisons justement des politiques d'économie d'énergie. Ce système revient finalement à revendre aux mauvais élèves, ce qui rappelle quelque peu le fameux droit à polluer. Nous nous abstiendrons donc.

M. VICTOR.- Nous nous abstiendrons pour les mêmes raisons.

M. Le Président.- Je trouve au contraire que ce système est assez vertueux puisqu'il récompense les bons élèves que nous sommes. Dans le cadre de la loi du Grenelle, les collectivités locales qui font un effort en matière d'économie d'énergie bénéficient de certificats d'économie d'énergie. Je vous rappelle que nous avons aidé 11 000 particuliers de ce département à s'équiper en matériel photovoltaïque, chauffe-eaux solaires ou bois, etc, ce qui a contribué à la diversification de nos productions énergétiques. Cela est rendu d'autant plus nécessaire au regard de notre fragilité en termes d'alimentation électrique.

Nous avons obtenu ces certificats qui sont distribués par la DREAL et vendus sur un marché. Nous avons aujourd'hui un équivalent de recettes de 163 000 €. Ces certificats sont achetés par des entreprises qui pourront les utiliser. Au total, il y a une économie d'énergie globale. C'est une bonne affaire pour le conseil général, puisque cela représente près de 164 000 € et illustre ainsi notre comportement exemplaire en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Dr REVEL.

Dr REVEL.- Je voulais simplement dire un mot sur Saint-Laurent-du-Var, puisque nous sommes les premiers dans le domaine de l'économie d'énergie avec le label « Ma ville est au courant ». Une quinzaine de coachs parcourent les quartiers de Saint-Laurent-du-Var pour expliquer aux habitants comment économiser l'énergie. Nous avons l'aide du conseil régional.

M. Le Président.- C'est suffisamment rare pour être salué.

Dr REVEL.- Je précise que ce n'est pas une aide financière.

M. Le Président.- D'accord. C'est une aide morale. Pour cela, ils sont un peu plus forts. Merci en tous cas pour cette contribution.

Le dossier n°11, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste).

12. **APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)**

M. THAON.- Ce rapport concerne le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ce plan recense toutes les actions en cours et à définir pour les 5 prochaines années à venir.

La cartographie a ainsi répertorié dans le département un linéaire cumulé d'environ 85 kms, essentiellement sur la bande littorale. Les actions à mettre en œuvre portent notamment sur :

- le renouvellement des couches de roulement par des enrobés antibruit ;
- la mise en place de dispositifs béton en lieu et place des glissières métalliques ;
- des études sur les écrans acoustiques ;
- le traitement possible des logements dans leur financement ;
- les deux roues ;
- la régulation possible des flux.

Il nous est demandé d'approuver le PPBE et de prendre acte que pour être applicable, ce plan devra être transmis au préfet des Alpes-Maritimes pour validation. Les deux commissions ont rendu un avis favorable sur ce dossier.

M. Le Président.- M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Je me fais l'interprète de Mme GOURDON pour saluer la prise en compte d'un certain nombre de remarques qui avaient été faites à l'époque. Nous voterons donc sans problème ce rapport. Le plan ne concerne que les routes départementales, mais je rappellerai également les graves nuisances causées par l'autoroute, notamment au niveau des sorties Nice Nord et Nice Est. Le PPBE de l'Etat, qui est largement inspiré par Escota, est évidemment insuffisant.

Nous avons abordé cette question il y a environ un an lorsque le préfet nous avait rendu visite. Il avait plus ou moins évité la question en nous répondant que des efforts avaient été consentis, que la diminution de la vitesse à 100 km/h était une bonne mesure, etc. En réalité, les populations sont toujours très mécontentes du bruit dans ces zones du département. Seuls vous et le maire de Nice pouvez engager un bras de fer avec Escota pour obtenir des améliorations substantielles. Je me dois de vous le rappeler.

M. Le Président.- Merci M. MOTTARD. J'approuve ce que vous venez de dire. C'est un dossier sur lequel M. BAUDIN, conseiller général du canton concerné, travaille aussi avec beaucoup de détermination.

Le dossier n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité

M. Le Président.- Je vous remercie pour cette unanimité qui souligne la qualité du travail réalisé par le conseil général pour lutter contre le bruit. Depuis 2006, nous comptons 28 kms d'enrobé phonique et 5 kms de murs antibruit, y compris à Mouans-Sartoux. Cela doit donner un peu d'optimisme à la vision très noire du maire de Mouans-Sartoux. Il faut lui donner un peu de bonheur. J'ai quand même envie de faire en sorte qu'il soit heureux dans ce monde difficile.

13. DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE A L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION « RD 2204 – ACCÈS AU LYCÉE DE DRAP » SUR LA COMMUNE DE DRAP

M. THAON.- Le présent rapport a pour objet de déclarer l'intérêt général de l'opération d'aménagement de la RD 2204 ainsi que l'accès au lycée de Drap. Le Département s'est engagé à financer la desserte routière des terrains destinés à la construction de ce futur lycée. L'opération consiste en la création d'un carrefour giratoire sur la RD 2204, la requalification de cette voie sur une longueur de 600 m, la création d'un espace mixte piétons/cycles, et la création d'un carrefour à l'entrée du lycée.

Dans l'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique, le commissaire enquêteur a établi son rapport et ses conclusions avec un avis favorable assorti de deux réserves et d'une recommandation. Dans le présent dossier, il est fait état d'un engagement du maître d'ouvrage à prendre en charge ces réserves et recommandations. Dans la note au rapporteur, il est précisé que « *le maire de Drap sera incité à prendre les arrêtés de police limitant la vitesse de circulation sur la voie d'accès au lycée et réglementant la circulation des poids lourds des entreprises riveraines du lycée aux heures de pointe* ».

J'en ai terminé.

M. Le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Le dossier n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Mes chers collègues, souhaitez-vous que nous abordions le schéma gérontologique avant le déjeuner ? Je pense qu'il nous restera ensuite environ une heure de débat. Nos collègues du groupe communiste doivent nous quitter pour se rendre aux obsèques du père de Noël ALBIN, auquel j'adresse mes condoléances au nom de toute l'Assemblée Départementale. Vous les lui transmettez. Voulez-vous commencer votre intervention ?

M. VICTOR.- Si j'engage mon intervention, elle entraînera débat, et nous ne voudrions pas bouleverser l'organisation de l'assemblée. Nous autoriseriez-vous à la déposer afin qu'elle soit

portée au procès-verbal ?

M. Le Président.- Bien évidemment.

M. VICTOR.- Nous la transmettrons aussi à chacun des membres de notre assemblée. Nous aurions voté contre ce schéma. Je demande que cela soit également porté au procès-verbal.

M. Le Président.- Très bien. Nous levons donc la séance pour le déjeuner, et nous nous retrouverons à 14 h.

La séance est suspendue de 13 h à 14 h 25.

14. CONTRAT DE PERFORMANCE 2020 – 2012 DU PÔLE PASS

M. MASCARELLI.- Il convient de préciser que ce rapport est sans aucune incidence financière. Il a simplement pour objet de faire valider par le Département les orientations qui ont été décidées pour le pôle de compétitivité PASS, basé essentiellement sur Grasse et sur les Basses Alpes, via la signature d'un contrat de performance. Ce contrat a déjà été entériné par le préfet de région et fait suite aux premières difficultés connues par ce pôle de compétitivité, ce qui a conduit à l'obligation de lui imposer un contrat de performance.

M. Le Président.- Les Basses Alpes sont devenues les Alpes de Haute Provence. Cela traduit votre enracinement ancien dans ce territoire ! Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je voudrais faire un commentaire en tant que vice-présidente du Pôle Azur Provence. C'est un très bon projet. C'est le huitième pôle qui arrive sur notre département, avec un peu de retard sur les autres. Cela s'inscrit dans le pôle mondial du naturel sur Grasse et le pôle d'excellence du végétal. Je voudrais également souligner que c'est le seul pôle industriel des Alpes-Maritimes dans la filière arômes et parfums qui constitue la caractéristique et l'identité du pays grassois. Il s'agit de produire des plantes à parfum aromatique et médicinal, mais également de fabriquer des ingrédients et d'aller également vers les cosmétiques, l'agroalimentaire, etc. C'est donc à la fois industriel et technologique. Je souhaitais donc approuver la participation de notre collectivité à ce pôle PASS.

M. Le Président.- Merci.

Le dossier n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. SCHÉMA GÉRONTOLOGIQUE 2012-2016

M. VEROLA.- Ce deuxième schéma gérontologique 2012–2016 repose sur quatre orientations :

- Valoriser la place des seniors dans la société ;
- Bien vivre à domicile ;
- Bien vivre en hébergement ;
- Promouvoir la qualité et l'innovation au service des seniors.

Vous l'avez présenté lors d'une conférence rassemblant tous les participants ayant élaboré ce schéma. Il a été également présenté en commission. Une note au rapporteur vous a aussi été

transmise. Je propose de répondre aux questions, plutôt que de relire ce qui est inscrit dans le rapport.

M. Le Président.- Très bien. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Ce schéma qui est soumis à notre vote aujourd'hui a mis un certain temps pour arriver jusque-là. Les dates en ont même été modifiées, puisque c'était à l'origine un schéma 2011–2015. La date n'a d'ailleurs pas été mise à jour en page 5 du document. Nous nous retrouvons avec une programmation 2012–2016.

Le sujet est d'importance, puisque c'est le deuxième budget du Département après le personnel. Comme nous avons eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, nous n'avons pas été associés au processus de concertation. Ce que nous avons à dire, nous allons donc l'exprimer maintenant et au cours du débat.

En résumé, nous pouvons déjà faire deux remarques. Tout d'abord, il faut noter effectivement un certain nombre d'avancées qui vont dans le sens des propositions que nous avons régulièrement faites lors de ces dernières années, dans les séances plénières ou les commissions permanentes. Je pense notamment, s'agissant de l'hébergement en EHPAD, au passage de 20 à 30 % du nombre de lits habilités à l'aide sociale. Je pense aussi à la prise de conscience de la nécessité de déployer les établissements sur la zone littorale, notamment à Nice. Vous aviez insisté sur cette question dans la réunion générale qui avait eu lieu ici-même il y a quelques semaines.

Néanmoins, au-delà de ces points positifs, nous ne pouvons, comme l'avaient fait un certain nombre d'intervenants ce jour-là, que relever la faiblesse des moyens qui risque de donner un côté purement virtuel à l'ensemble et à ce plan.

La première partie du schéma, qui est une sorte d'état des lieux, est intéressante puisqu'elle permet d'avoir une vue assez précise de la situation actuelle en ce qui concerne le nombre de personnes âgées et celui des places en établissements d'hébergement, avec les différentes formules. Il s'agit plutôt de la situation telle qu'elle sera en 2014. Pour l'instant, d'après les chiffres, seuls 638 sur les 2 308 autorisées ont effectivement été créées, le financement de la partie soins par l'Etat étant, comme nous le savons, défailante pour une large part.

Le schéma fait également le constat de l'importance dans notre département des structures et des lits gérés par le privé lucratif qui rechigne toujours à proposer des lits habilités à l'aide sociale. Sur les 6 021 lits autorisés, seuls 563 le sont, ce qui ne représente donc même pas 10 %. Au total, et si les projets sont bien réalisés, il y aura pour 2014 48 % de lits habilités à l'aide sociale. Encore conviendrait-il de savoir où ces lits se situeront géographiquement. Malheureusement, nous ne trouvons pas de tableaux qui rendraient compte de cette répartition. Nous le savons tous, la grande majorité de ces lits se trouve dans le haut-pays, où les établissements à statut public sont majoritaires. C'est la raison pour laquelle seulement 38 % des résidents des EHPAD du haut-pays sont des résidents de proximité. Ce sont les chiffres du rapport (page 31). Les autres résidents se retrouvent dans les établissements éloignés de leur lieu de vie originaire et familial, avec tous les problèmes et tous les drames que cela comporte, parce que les tarifs y sont plus abordables.

Toujours dans cette première partie, à propos des efforts faits pour promouvoir la bien-être, nous pouvons noter que le problème essentiel visé par les plaintes dans les établissements est très nettement celui de l'insuffisance du personnel. Il y a bien-sûr quelques autres affaires, mais c'est surtout l'insuffisance du personnel qui est mise en cause. Compte tenu du contexte actuel, je me demande dans quelle mesure il pourra y être remédié. Si nous pouvons saluer une amélioration de la formation des métiers des services à la personne, le nombre de personnes concernées paraît

nettement insuffisant par rapport au besoin.

Par ailleurs, s'agissant de la cellule départementale interinstitutionnelle de contrôle installée en décembre 2007, elle doit notamment élaborer un bilan annuel de ses actions en lien avec le CODERPA, le comité départemental des personnes âgées, et les fédérations d'établissements. Les questions que nous pouvons poser sont les suivantes : où en sont ces bilans ? Ont-ils été faits ? Si oui, peuvent-ils nous être communiqués ?

Dans la deuxième partie du schéma, les chiffres confirment la progression dans notre région et dans notre département du nombre de personnes âgées, ce qui n'est pas une surprise, ainsi que la faiblesse de leur revenu médian, 1 270 € mensuels, par rapport à la moyenne nationale. Ceci est lié à une disparité plus importante qu'ailleurs entre les plus aisés et les plus démunis.

A propos de la loi pour la réforme de l'hôpital de 2009, la nouvelle procédure d'appel à projet est une très bonne chose s'agissant des EHPAD dans la mesure où l'autorité publique, c'est-à-dire l'Etat et le conseil général, peut être amenée à prendre des initiatives, ce qui n'a pas pu être le cas dans la commission ad hoc mise en place dans le cadre du dernier schéma. Nous prenons les projets au fur et à mesure de leur arrivée, jusqu'à épuisement des crédits, sans véritablement qu'un cadre soit défini. C'est donc plutôt bien, mais, comme malheureusement le rapport de présentation le souligne, le nouveau schéma ne prévoit pas de nouvelles ouvertures d'établissements compte tenu des contraintes budgétaires de notre collectivité et de la Sécurité Sociale. La procédure est bien meilleure, mais il n'y a pas de carburant pour nourrir le véhicule.

Dans sa troisième partie, le schéma propose un certain nombre de fiches d'objectifs d'intérêt inégal. Le premier objectif est de valoriser la place des seniors dans la société. Nous trouvons des fiches qui se chevauchent un peu avec parfois les mêmes objectifs d'une fiche sur l'autre. Ce premier objectif est plutôt un effet d'affichage. Le deuxième objectif est « Bien vivre à domicile ». Il consiste pour une grande part dans le développement nécessaire, compte tenu de la complexité des dispositifs, d'une meilleure information des publics concernés. Sur ce point, je crois que ma collègue aura quelque chose à dire sur la Maison des Seniors. La prévention de la dénutrition des personnes en perte d'autonomie et des affections buccodentaires témoigne d'un souci louable, mais les actions susceptibles d'être mises en œuvre vont se heurter là encore au manque de moyens de nombreuses personnes âgées. Comment bien se nourrir avec un pouvoir d'achat très faible, et comment avoir une bonne hygiène buccodentaire dans un département où, peut-être encore plus que dans le reste de la France, beaucoup de professionnels pratiquent des dépassements exorbitants.

S'agissant du troisième objectif « Bien vivre en hébergement », si nous pouvons constater un progrès pour la prise en compte de propositions que nous avons souvent faites relatives à l'implantation géographique et à des tarifs accessibles, l'absence de moyens dont vous faites état, ce qui est honnête puisqu'elle est mentionnée, et l'absence de projets d'ouvertures de lits rendent à la limite le dispositif complètement inutile.

Pour le reste, permettre plus largement l'accès aux EHPAD des personnes âgées atteintes de troubles sensoriels est une nécessité. Là encore, les actions ne sont pas très volontaires. Prendre en compte les besoins des personnes isolées et en situation de précarité est également un objectif intéressant et louable. Nous aurions cependant souhaité un peu plus de précisions sur ce qui est envisagé. Les exemples donnés constituent des propositions intéressantes. Les logements foyers qui respectent l'indépendance des personnes âgées tout en leur fournissant des services adaptés ont fait leur preuve. Nous en manquons cruellement dans notre région. La maison d'accueil rurale, s'il s'agit d'une petite structure, peut aussi apporter un plus aux populations isolées du haut-pays. Néanmoins, nous aimerions avoir l'assurance que l'on ne va pas parquer les précaires et les plus démunis dans des établissements qui ne seraient finalement que des hospices améliorés, s'ils sont

améliorés.

Le quatrième objectif est de promouvoir la qualité et l'innovation au service des seniors. Nous mettons ici l'accent sur la nécessité de formation pour l'ensemble du personnel intervenant. Cela étant, il faudra bien en arriver un jour à une véritable professionnalisation de l'ensemble de ces métiers de services à la personne, mais nous sommes là bien entendu dans une autre sphère, et c'est au niveau national que cela pourra se régler.

Enfin, notre pays en général, et notre région en particulier n'est pas très avancée en matière de soins palliatifs. Raison de plus pour bien accueillir les actions prévues dans la fiche n°20. Il faudra penser à y associer les associations, nous en connaissons tous, qui se battent dans des conditions difficiles pour faire avancer cette cause. A un moment où l'on parle beaucoup de lois sur l'euthanasie, c'est une piste à explorer. Elle figure dans le schéma, et c'est très bien, mais il faudrait s'appuyer sur les associations qui ont évidemment une expérience en la matière.

Pour conclure, nous notons d'assez belles ambitions affichées par ce schéma, ainsi qu'un certain nombre d'actions concrètes intéressantes, mais également un certain nombre de points qui restent assez vagues. Le problème essentiel est le risque de souffrir de la faiblesse des moyens – j'ai là le sentiment d'être dans un doux euphémisme – qui rendra difficile l'atteinte des objectifs. C'est pourquoi, tout en appréciant le travail, y compris celui des professionnels associés à la rédaction de ce schéma, compte tenu de toutes ces incertitudes, nous nous abstenons.

M. Le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- La dimension générale a été donnée par M. MOTTARD. J'ai une question plus précise concernant la Maison des Séniors. Nous sommes tous potentiellement confrontés à la nécessité de placer un parent en établissement ou de le garder à domicile. Nous sommes pour notre part bien informés des solutions existantes, mais il n'en est pas de même à ce jour pour un habitant lambda. Ce schéma apportera probablement des améliorations, mais cet habitant rencontre aujourd'hui des difficultés.

Ma question porte donc sur la Maison des Seniors. Elle est citée à plusieurs reprises dans le plan. Quelle forme aura-t-elle exactement ? Quel sera son rôle précis ? J'ai eu l'occasion de téléphoner à l'actuelle Maison des Seniors pour savoir comment trouver concrètement des aides à domicile, des aides de nuit, etc. J'ai eu la liste des sites d'hébergement et des associations, mais ce n'était pas tout à fait ce que je demandais. Cette maison aura-t-elle à terme la possibilité d'offrir une liste des personnels habilités, d'établir des études de cas, etc. ? J'ai demandé à la Maison des Seniors si elle m'apporterait son aide pour réaliser une étude de cas, mais j'ai été renvoyée vers les services du conseil général.

Cette maison pourra-t-elle véritablement permettre à chacun de trouver une réponse et une aide pour le montage d'un dossier ? Il n'est en effet pas toujours facile pour une personne de se repérer vis-à-vis des différentes structures existantes. Cette maison sera-t-elle vraiment un lieu de référence et un guichet unique pour apporter une réponse de proximité mieux coordonnée ? En avons-nous les moyens, et est-ce bien l'objectif ? Ma question est donc vraiment concrète.

M. Le Président.- Cette maison a bien pour ambition d'être la tête d'un réseau qui va irriguer l'ensemble du territoire. Nous allons nous appuyer sur nos anciennes CAMS, aujourd'hui Maisons des Solidarités Départementales, pour délivrer une meilleure information. Nous sommes aussi en train de réformer le système des CLIC qui était assez coûteux pour le conseil général. Cela représentait en effet 1 million d'euros de subventions chaque année. L'objectif est d'obtenir un maillage territorial et de concentrer l'information. Des progrès sont nécessaires. Votre expérience

est d'ailleurs intéressante et montre qu'il faut progresser. Il faut aller vers cette logique de guichet unique pour les familles et pour les personnes âgées elles-mêmes. Nous sommes face à une multiplicité d'interrogations lorsqu'un problème survient, et il est nécessaire d'avoir une réponse unique.

Nous y travaillons. C'est un objectif que j'ai assigné aux services. Nous devons centraliser et simplifier l'information, au travers du guide comme au travers des lieux d'implantation territoriaux du conseil général. La Maison des Seniors a pour ambition de répondre à ces interrogations et d'être le cœur d'un maillage territorial d'information.

M. MOTTARD, j'ai bien pris note de vos remarques. Je retiens d'abord les avancées que vous avez soulignées, et je vous en remercie. Vous avez relevé notre honnêteté. Je vous en remercie également. Elle est permanente. Sur certains projets que nous avons autorisés avec le préfet des Alpes-Maritimes, notamment à l'occasion du plan de relance (18 projets d'EHPAD pour 1 300 lits), il existe des blocages pour la partie ARS sur le financement des soins. J'ai encore récemment rencontré le directeur de l'ARS. Nous n'allons pas rouvrir ce débat, mais cela participe des difficultés globales et budgétaires qui font que l'Etat est contraint de limiter les ouvertures en raison de leur coût. Nous pouvons le déplorer, mais nous pouvons aussi le comprendre. Cela a ralenti la mise en œuvre concrète du schéma précédent : 2 308 lits nouveaux avaient été prévus, et un peu plus de 600 ont été autorisés dans le cadre de transferts, soit environ 2 900 lits nouveaux.

Depuis 2006, nous comptons 15 nouveaux EHPAD et 5 extensions représentant 638 lits supplémentaires. Je veux aussi souligner que 18 EHPAD sont en cours de construction et que 12 connaissent des travaux d'extension. La plupart ouvriront en fin d'année ou en 2012. En 2014, les travaux devraient être terminés. J'espère que la conjoncture économique et budgétaire nous permettra de lever cette contrainte.

Vous avez relevé les disparités géographiques qui précédaient ce schéma. Aujourd'hui, nous avons 195 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, comme cela est indiqué dans le document. Nous avons bien rééquilibré les disparités territoriales qui existaient. Beaucoup d'établissements avaient été créés par le passé, non pas dans le haut-pays, mais plutôt dans le moyen-pays, avec les problématiques que vous soulevez. En effet, seules 40 % des personnes présentes dans ces établissements habitaient à proximité immédiate, ce qui posait des problèmes de transport pour les familles. C'est une réalité. Nous en avons tenu compte dans les autorisations qui ont été ainsi quasiment uniquement concentrées sur le littoral.

Nous n'avons pas voulu non plus déséquilibrer les structures d'accueil qui existent dans le haut-pays, avec de nombreuses structures publiques qui auraient pu être concurrencées par des structures privées si elles avaient été autorisées. Je pense que nous avons répondu à cette contrainte. Nous laisserons ouverte dans le schéma la possibilité de construire des établissements dans le haut-pays.

Pour l'instant, aucune autorisation n'est délivrée, compte tenu de ce que nous impose l'ARS. Si demain nous sortons de ce moratoire, nous apprécierons la pertinence de chaque projet. Il ne faut pas que cela déstabilise un secteur où des établissements sont fragiles, et où l'arrivée d'un nouvel opérateur pourrait éventuellement fragiliser un établissement public. C'est un critère à prendre en compte. Nous l'apprécierons au cas par cas, mais nous ne nous fermons pas la porte.

En ce qui concerne la tarification, le schéma comprend bien d'autres choses. Le précédent schéma se fondait sur une volonté d'effort et de meilleure répartition. Aujourd'hui, nous sommes dans une approche plus qualitative que quantitative. Les mots « bien vieillir » sont quand même les piliers de ce schéma. L'objectif est de faire en sorte que ce temps de vie qui, grâce à l'augmentation

de l'espérance de vie, est de plus en plus long, ne soit pas pris en compte uniquement sous l'angle de la dépendance. L'accès aux loisirs, à la culture ou au sport fera partie des rôles qu'aura notamment à jouer la Maison des Seniors.

A ceci s'ajoutent tout ce qui pourra favoriser le maintien à domicile, grâce notamment aux nouvelles technologies. Je crois beaucoup aux nouvelles expérimentations conduites sur la maison intelligente, la domotique, etc, c'est-à-dire sur ces évolutions qui vont demain permettre le maintien à domicile qui est spontanément la priorité des personnes âgées, voire de leur famille.

Vous avez aussi rappelé les chiffres sur la tarification et le revenu moyen qui est d'environ 1 200 € par personne âgée. Je note que nous sommes le premier département de la région en termes d'équipements et de nombre de lits, soit 99 lits pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans. Nous avons cette capacité, mais se pose en effet le problème de la tarification. A l'époque, nous avons mis en place une mesure portant sur 20 % de lits à tarification modeste, c'est-à-dire habilités à l'aide sociale ou ne dépassant pas environ 52 €. C'est à l'honneur de notre assemblée d'avoir initié cette mesure qui a fonctionné. Les gestionnaires des établissements étaient initialement réticents, mais ils s'y sont pliés et certains sont même allés au-delà.

Aujourd'hui, nous franchissons un palier supplémentaire en étant bien conscients de la difficulté. Je partage votre analyse, et comme je l'ai dit publiquement à plusieurs reprises, je veux que toutes les autorisations, si la situation se débloque, soient données sur des lits à basse tarification. C'est sur ce point que réside tout l'enjeu. Les établissements qui ont ouvert à l'Ouest et qui sont destinés à des personnes à plus hauts revenus semblent aujourd'hui rencontrer des difficultés pour occuper leurs lits. Sur l'hébergement, l'objectif est donc vraiment de proposer des tarifications plus modestes.

Quant à la répartition entre le public et le privé, nous avons soutenu sans réserve tous les projets publics qui nous ont été soumis, avec par exemple celui de Vallauris où l'engagement financier du conseil général a été majeur en contrepartie d'une tarification publique ne dépassant pas les 55 €. Nous nous sommes engagés pour Lantosque, où le chantier sera lancé en 2012, de même que pour Antibes, où la première pierre a été posée il y a quelques jours. Je n'ai pas lu le discours de Jacques VICTOR, mais je vais lui répondre comme s'il était là. Des projets privés ont été faits. D'une certaine manière, tant mieux, puisqu'ils mobilisent moins de fonds publics. Les projets publics représentent en effet pour le conseil général 4 M€ pour Antibes, 6 M€ pour Vallauris, 6 M€ pour Lantosque. Ce n'est donc pas neutre.

Ce schéma répond vraiment à une approche qualitative. Nous avons progressé sur le quantitatif. Le qualitatif passe, vous avez raison, par une maîtrise absolue de la tarification, mais également par l'environnement : loisirs, culture, etc. C'est un volet que nous n'avons sans doute pas encore suffisamment étudié. Il faut s'investir sur ce champ et offrir des possibilités. En même temps, cela regroupe aussi le bien vieillir à domicile, le développement des services, etc....

Voilà les éléments de réponse que je souhaitais vous apporter. Il me semble que Daniel BENCHIMOL veuille aussi intervenir.

M. BENCHIMOL.- Oui. Je voulais simplement revenir sur votre réflexion. Il n'a échappé à personne qu'au plan national, la dépendance se trouve au centre de questionnements et de réflexions, et qu'elle va faire l'objet de propositions. C'est dans cette optique que nous avons réfléchi. La question que vous posez est essentiellement axée sur la personne dépendante. Nous avons constaté que la Maison Départementale rendait un service considérable aux seniors, mais pas spécifiquement pour la dépendance. Cette structure connaît un grand succès, et les seniors peuvent y trouver une multitude d'informations et d'orientations. En revanche, la dépendance se trouve

quelque peu noyée dans tout ce que fait le Département pour les seniors et dans tout ce qu'ils viennent demander : sport, activités culturelles, subventions, etc...

Nous avons donc relevé un certain manque sur la dépendance. L'une des premières mesures que nous sommes en train d'étudier vise à proposer un guichet unique avec une cellule d'information et d'orientation dédiée spécifiquement à la dépendance, c'est-à-dire aux personnes en situation de dépendance mais aussi et surtout à leur famille, pour définir en amont les solutions pouvant être proposées. Le personnel sera formé sur ces sujets et dédié à cette information, de manière à proposer un accompagnement spécifique des personnes et des familles. C'est la réponse à votre questionnement. Vous devancez un peu la réflexion que nous avons initiée il y a quelques mois avec les services pour implanter, au sein de la Maison Départementale, une cellule spécifiquement consacrée à la dépendance.

Pour le reste, il est bon de rappeler que le schéma gérontologique ne doit pas uniquement se réduire à un débat sur les EHPAD, puisque de nombreux autres sujets sont également importants. La question des EHPAD est majeure mais elle n'est pas le seul problème de nos seniors en situation de dépendance.

Me BALARELLO.- M. le Président, je vous remercie d'avoir évoqué lors de votre intervention les lits très nombreux qui existent déjà dans le haut-pays. Il ne faudrait pas les vider pour les proposer ailleurs. En ce qui concerne les familles, par exemple dans la vallée de La Roya, elles prennent le train toutes les semaines et sont heureuses de venir visiter le haut-pays. C'est une réalité.

M. VEROLA.- En ce qui concerne l'élaboration du schéma gérontologique, une concertation a tout de même eu lieu avec l'ARS et l'Etat, rassemblant une centaine de participants. Des questions avaient été posées lors de la présentation. Des réponses y ont été apportées dans les modifications faites sur la première mouture. Quant aux interventions qui ont eu lieu en commission, il y a également été fait réponse, puisque nous avons ouvert davantage les possibilités d'extensions ou de créations.

Quant à la question de l'éloignement, nous subventionnons dans le département beaucoup de développements routiers qui facilitent la circulation. Comme je l'ai fait en commission, je souligne qu'il faudrait que les familles s'investissent davantage pour leurs aînés. Les maisons de retraite ne sont pas si éloignées, mais peu de familles s'y rendent. Plutôt que de tout reporter sur le personnel de ces établissements ou sur le conseil général, il faudrait sans doute que ces familles s'investissent un peu plus. Le bus à 1 euro peut par exemple leur permettre d'aller visiter leurs aînés. Cela fait partie des subventionnements parallèles.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autre intervention.

Le dossier n°15, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe socialiste, radical et écologiste). Le groupe communiste, absent au moment du vote, a exprimé son intention de voter contre.

Déclaration de Jacques VICTOR du groupe communiste sur le schéma gérontologique

« M le Président, chers collègues,

Concernant les orientations relatives au schéma gérontologique pour la période 2012/2016, mes premières observations portent d'abord sur la forme. Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous l'exprimer par courrier au nom de notre groupe, il me semble dommageable pour la vie démocratique de notre collectivité et peu respectueux des élus du Département que nous sommes qu'une communication ait été faite auprès des professionnels et des médias sans qu'à aucun moment, nous n'ayons été consultés ni associés au travail de réflexion et d'élaboration de ces orientations.

Quel sens peut avoir notre débat d'aujourd'hui lorsque la communication la plus large sur ces orientations a déjà eu lieu et que nous n'en avons découvert le contenu qu'a posteriori ? Voilà une bien singulière conception du débat démocratique. Nous avons nous fait le choix d'aller à la rencontre des professionnels du secteur et nos propositions sont aussi le fruit des échanges que nous avons eus.

Ensuite, ce schéma faisant suite à un précédent couvrant la période 2006/2010, il nous semble que la moindre des choses eut été que ce nouveau schéma s'appuie sur une évaluation de l'impact du précédent à partir des problèmes majeurs identifiés lors du débat de 2005 lors du vote du document d'orientation correspondant. Or, si les évolutions quantitatives des bénéficiaires y figure et souligne l'important travail de recensement effectué par les services, l'incidence du précédent schéma sur les questions majeures évoquées reste difficile à réaliser faute d'une analyse qualitative, notamment sur les 80 fiches-actions censées illustrer l'engagement du Département dans une stratégie de prestations de qualité.

Nous avons justifié en 2005 notre vote défavorable à partir de quelques points qui nous paraissaient essentiels : la forte prédominance du secteur privé à but lucratif dans notre département, totalement à l'inverse de la moyenne nationale, générant des tarifs de séjour incompatibles avec le revenu médian des populations concernées, et l'absence d'actions significatives susceptibles d'inverser cette tendance. Nous avons dit que votre mesure imposant au secteur privé une obligation de réserver 20 % de la capacité totale à des lits habilités à l'aide sociale n'était pas de nature à répondre aux besoins existants en la matière. Les chiffres que vous nous présentez nous donnent hélas raison, même si à l'époque notre vote défavorable nous avait valu des commentaires acerbes.

Car si à l'époque, les structures privées représentaient 60 % de l'ensemble, elles se situent aujourd'hui à 59 %, ce qui ne constitue pas vraiment un bouleversement. Quant aux lits habilités à l'aide sociale dans le secteur privé, ils représentent 9,4 % du total, bien loin donc des objectifs affichés.

Ces chiffres montrent bien que l'essentiel des créations, comme nous l'avions dénoncé, a bénéficié au secteur privé et n'a donc fait que creuser l'écart entre les capacités d'hébergement et le niveau des revenus des personnes souhaitant y accéder. D'autant que dans le secteur privé, de nombreuses prestations viennent en supplément du prix de journée ce qui permet de verser aux actionnaires des dividendes supérieurs à 7 %. Par ailleurs, à titre d'exemple, dans les EPHAD publics des Paillons, le prix de journée pour une chambre double est inférieur au montant fixé pour le tarif aide sociale consenti au privé.

Quant aux créations, entre l'autorisation de 2 308 lits et leur mise en service, il y a un gouffre que les chiffres ne sauraient masquer. Car le rapport indique que depuis 2005, 638 lits

nouveaux ont ouvert, soit à peine 27,6 % du total, et qu'en plus, pour ce qui est des lits médicalisés, « à ce jour seuls deux EPHAD, représentant 163 nouveaux lits, sont intégralement financés au titre des soins », ce qui nous situe bien loin des chiffres avancés, notamment concernant le ratio d'équipement, dans un département où la population de plus de 60 ans est nettement supérieure à la moyenne nationale.

Se pose ensuite la question majeure du manque de moyens dont souffrent les EPHAD, notamment publics, pour prendre en charge des personnes de plus en plus dépendantes et désorientées – Alzheimer par exemple – avec un tarif dépendance qui ne prend pas en compte la réalité humaine et sanitaire, du fait de la diminution de la part soins par l'ARS et des problèmes soulevés par l'incidence du dispositif de convergence tarifaire. S'y ajoute un texte appelé « harmonisation du codage pathos » datant du 27 avril 2009, qui consiste à rendre draconiennes les cotations touchant plus particulièrement à la rééducation et à la prise en charge psychologique ou psychiatrique.

Voilà quelques-unes des conséquences de la loi HPST dont pourtant vous vantez les prétendus « avantages » dont un autre des objectifs sous-jacents est la disparition, à terme, des unités de soins de longue durée (USLD) pour les intégrer dans des EPHAD qui ne disposent pas des moyens nécessaires à la prise en charge de pathologies lourdes. Tout cela est contraire à la bien-traitance et met en situation de souffrance les personnels, avec tout ce que cette situation peut impliquer en termes d'absentéisme. Qui plus est, concernant l'aide sociale, il est demandé aux établissements de faire l'avance de trésorerie sur une base surévaluée qui ne correspond pas à la réalité des personnes prises en charge. Cette situation a pour effet de transformer de facto les EPHAD en banquiers du conseil général car la régularisation ne s'effectuera dans le meilleur des cas qu'en fin d'année.

Un autre point que nous avons évoqué concernait les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) dont la couverture d'intervention était nettement inférieure à la moyenne nationale, ce qui semble être toujours le cas, et c'est peut-être pour cette raison que ne figure dans le rapport aucun chiffre sur leur évolution depuis 2006, ni aucune fiche action comportant des engagements concrets sur ce sujet. C'est d'ailleurs le cas des 22 fiches action où ne figure aucun chiffre précis.

Une autre question primordiale concerne le maintien à domicile des personnes âgées qui répond en effet, à une forte demande et présente d'énormes avantages tant au niveau humain en leur évitant une perte de repères, que social en assurant un lien permanent avec l'environnement de la personne et en lui maintenant son statut dans notre société. Noël ALBIN évoquait déjà en 2005 « d'importantes carences, faute de moyens, dans les différents dispositifs de maintien à domicile », par exemple en matière « de personnel qualifié intervenant dans le secteur de l'aide ménagère ».

Vous pouvez toujours parler de « démarche qualité pour promouvoir la bien-traitance » mais votre refus d'appliquer la loi du 2 janvier 2002 sur la modernisation du champ médicosocial ne s'inscrit assurément pas dans cet objectif puisqu'elle permettrait d'illustrer une volonté de travailler en relation avec les associations qui ont développé la professionnalisation, la valorisation des métiers, la qualité par la certification NF. Car si le soutien à domicile reste affirmé comme axe majeur, et pour notre part nous y sommes plus que favorables, concrètement nous avons assisté aux fermetures d'associations importantes, à la multiplication des micro-entreprises ou d'auto-entrepreneurs sur le secteur avec des incidences inévitables sur la qualité et la professionnalisation de la prise en charge. Une nouvelle fois, place est laissée à la logique marchande, peu soucieuse de la qualité des prestations servies et de la qualification des intervenants.

Le tarif horaire consenti aux associations intervenantes dans les dossiers APA avait connu, avec l'arrivée de votre prédécesseur, une baisse significative passant de 17,10 € à 15,41 €. Le Président aurait argué du fait que le tarif devait s'aligner sur celui de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Force est de constater qu'aujourd'hui, il n'en est rien puisque le tarif CNAV qui concerne des personnes moins dépendantes (GIR 5 et 6) est à 18,46 € alors que celui du conseil général est à 18,13 € pour les personnes en GIR 1 à 4.

Cette situation a conduit des structures vers le déséquilibre financier et leur fermeture. Afin de résoudre ce problème, les prestataires ont recours au relèvement de leur tarif horaire ce qui induit un restant à charge insupportable pour les bénéficiaires les plus miséreux, les éloignant du système social et solidaire.

Si nous regardons d'un peu plus près la situation, nous verrons que la grande majorité des personnes ont recours au gré à gré. Ainsi, elles pensent faire l'économie des frais de structure inclus dans le tarif horaire des associations. La réalité se traduit par un manque de professionnalisme, des risques liés à une méconnaissance des droits du travail, la rupture d'aide lors des absences du salarié...

Nous nous situons là bien loin objectifs qualitatifs, mais plutôt dans la vision d'une époque qui semble vous être chère puisque, selon vous, 5 sœurs y accomplissaient le travail de 50 personnes aujourd'hui, sauf que cette époque était celle des hospices véritables mouroirs, où la « charité » faisait office de bien-traitance. Nous nous situons dans une toute autre perspective.

La qualité doit être revendiquée pour l'usager mais elle a un coût qui ne peut être supporté par les associations au risque de dériver vers une inflation des tarifs. Si derrière le développement de nouvelles technologies, il y a la télégestion, les coûts générés par les équipements ne pourront pas être supportés par les structures déjà fragilisées financièrement. Il faudra que les services de la Direction de la Santé et des Solidarités se tournent vers la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour mobiliser les fonds et organiser collectivement la réponse.

Plus globalement, une question aussi essentielle que la promotion de l'autonomie et la prise en charge de la dépendance, qui relève en premier lieu de la solidarité nationale, devrait nous amener tout d'abord à rappeler à l'Etat ses responsabilités plutôt que d'accompagner avec empressement son désengagement croissant qui vise à terme à offrir au secteur privé ce qu'il entend transformer en « marché juteux ». Nous estimons que les réponses à un enjeu de société d'une telle ampleur ne pourront trouver de réponse satisfaisante et équitable que dans le cadre de la solidarité nationale et d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale qui assure un financement pérenne à partir des richesses créées par le travail en mettant à contribution les revenus financiers qui en sont issus et non pas dans un éventuel cinquième risque qui s'inscrive dans une logique assurantielle.

Voilà qui explique peut-être la mise aux oubliettes du grand débat national sur la dépendance promis par le Président de la République. Car pour répondre à cet enjeu, ce n'est pas tant la multiplication des ratios de toutes sortes inspirées en premier lieu par des considérations financières que nos aînés attendent, c'est une politique publique ambitieuse qui se donne les moyens à long terme d'une prise en charge de qualité leur permettant de poursuivre leur vie dans la dignité et le respect ».

16. CONTRAT DE PROJETS ETAT-RÉGION 2007 – 2013 – AVENANT À LA CONVENTION SPÉCIFIQUE D'APPLICATION – CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES POUR L'AMÉLIORATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE LITTORALE ENTRE MANDELIEU ET VINTIMILLE

M. GINESY.- Il s'agit du contrat de plan Etat-Région 2007–2013 pour lequel le conseil régional nous a sollicités par un courrier en date du mois de juillet afin de procéder à la réactualisation de la convention spécifique de l'application départementale signée en janvier 2008.

Le projet d'avenant qui vous est soumis porte sur des modifications relatives : d'une part à des opérations identifiées d'infrastructures ferroviaires et au pôle d'enseignement supérieur et de recherche dont les financements départementaux sont prévus ; d'autre part à certains programmes et actions pour lesquels aucune aide départementale n'est mentionnée.

Les principales modifications relatives à des opérations identifiées portent sur les volets ferroviaires :

- la ligne Nice–Digne, avec un surcoût de 7,5 M€ et un maintien de l'aide départementale à 15 M€ ;
- la LGV PACA : diminution de l'aide départementale proportionnellement à la baisse du partenariat ;
- des études opérationnelles ou prospectives préparatoires au prochain contrat de plan Etat-Région des Alpes-Maritimes.

Pour ce qui est du volet enseignement supérieur et recherche, de nouvelles orientations sont prises concernant le campus STIC, mais sans augmentation des aides départementales. Le cas de figure est identique pour les études générales dont Nice Méridia. Je vous fais grâce de la lecture *in extenso* du détail de ces opérations.

Le deuxième volet porte sur l'approbation d'une convention de financement pour des études sur l'amélioration des performances de la ligne ferroviaire littorale entre Mandelieu-La Napoule et Vintimille. Le volet ferroviaire du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 a prévu des études prospectives pour la poursuite des opérations visant à développer l'offre ferroviaire sur la voie littorale des Alpes-Maritimes, cofinancées par l'Etat, la Région et le Département.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. ICART.

M. ICART.- Je vais profiter de cette occasion pour faire un point sur la mission que vous m'aviez confiée en 2009. Il s'agissait d'une mission de réflexion et de proposition pour approfondir la faisabilité d'un réseau ferroviaire local transfrontalier unissant les collectivités et les états concernés. Je vous ai remis un rapport en avril 2010 en formulant plusieurs propositions, dont la création d'un groupement européen de coopération territoriale pour laquelle je préconisais une réforme législative et la réalisation d'études consensuelles utilisant les collectivités publiques italiennes et françaises, ainsi que la Principauté et les sociétés ferroviaires. J'ai eu la satisfaction de voir mes propositions faire l'objet du meilleur accueil, notamment de la part des ministres MM. MARIANI et LEONETTI.

La réforme législative demandée fait l'objet d'un projet de loi en cours d'élaboration. Il devrait être voté avant la fin de l'année. Les études demandées sont mentionnées dans la délibération qui vous est soumise aujourd'hui. Elles actent l'accord de l'Etat, de la Région, du Département et de RFF sur la nécessité d'optimiser une partie de notre ligne littorale particulièrement bien adaptée à une desserte locale de type RER. C'est un grand pas fait dans la

bonne direction.

Pour être efficaces, ces études devront être nécessairement complétées dans un cadre international qui échappe au CPER, une partie de la ligne se trouvant en Italie et en territoire monégasque. Avec l'accord déjà obtenu du ministre et de vous-même, ce complément d'études sera financé dans le cadre d'un programme annuel RTET dont les appels à projets seront publiés sous peu. Le projet a été soumis à la CIG des Alpes du Sud du 7 octobre qui doit réunir son groupe ferroviaire afin d'en discuter. Il est nécessaire que soit intégrée dans ces études la ligne de Coni dont nous connaissons les graves problèmes. Il est en effet indispensable de traiter dans leur ensemble les problèmes d'interopérabilité des réseaux ferroviaires français et italiens de notre territoire.

M. le Président et moi-même avons fait connaître ce point important à la CIG. Je regrette que RFF n'ait pas cru bon de nous faire parvenir à ce jour le cahier des charges des études CPER dont elle est maître d'ouvrage. Cela nous bloque, car c'est sur cette base que nous pourrions définir le complément d'études, objet du financement RTET. Cette demande est d'autant plus légitime qu'elle est celle d'un co-financier. Les collectivités doivent avoir le droit de manifester leurs besoins et d'y voir apporter des réponses. Le plan climat des Alpes-Maritimes dans lequel la desserte ferroviaire locale a été intégrée est un lieu de concertation qui permettra d'élaborer une position commune sur ce point. Des réunions ont eu lieu dans ce cadre, témoignant de la volonté des collectivités de voir aboutir ce projet. Une autre doit être programmée avant la fin de l'année pour avancer dans cette coopération. Je précise que j'ai obtenu des autorisations écrites de la plupart des responsables des institutions situées sur le tracé de cette voie ferroviaire.

Le consensus le plus large – autorités publiques et sociétés ferroviaires – sera le gage de leur succès. C'est ce à quoi je m'emploie de façon déterminée, malgré les freins qui sont nombreux. Ne recommençons pas des études partielles telles que celles déjà réalisées qui sont restées sans suite. Je vous demanderai donc, en conclusion, de bien vouloir envoyer un courrier à M. du MESNIL, président de RFF, dans les meilleurs délais compte tenu du peu de temps qui nous est imparti pour obtenir le cahier des charges CPER et l'association effective du Département et des autres collectivités aux études RTET de la desserte littorale. Si vous le permettez, je vous ferai parvenir un projet de courrier.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. Je vous remercie pour ces initiatives. Ce que vous faites est important. Ces projets soulèvent de nombreux obstacles à franchir, mais vous avez beaucoup avancé sur cette problématique de réseau transfrontalier autonome. Comme vous l'avez dit, la mise en place du GECT nécessite une avancée législative qui est en vue. Nous avons progressé vers cette idée qui vous est chère et qui doit à terme aboutir à la création du RER littoral que nous appelons tous de nos vœux.

Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- Depuis deux ans, la SNCF et la *Forrovie dello Stato* ont changé leur matériel pour le moderniser. Auparavant, nous allions de Nice à Turin sans changer de train. Aujourd'hui, il faut que les passagers descendent en gare de Breil pour attendre l'autorail italien. La contrainte est identique dans le sens inverse. Il n'est pas normal que cette situation perdure depuis deux ans. Je me suis renseigné, j'ai contacté les établissements publics français et italiens, respectivement à Amiens et Florence. Les italiens et les français n'ont pas demandé l'aval de ces deux établissements publics pour faire valider leurs nouveaux autorails. C'est lamentable de voir une telle situation. Aux frontières entre la France et l'Allemagne, le problème a été réglé depuis fort

longtemps. Je compte sur vous, M. le Président. J'ajoute que je ne me rends plus au comité de ligne puisqu'il ne se préoccupe pas de ce problème alors qu'il devrait le faire.

M. Le Président.- Je vous remercie. C'est en effet un problème ubuesque. Visiblement, il reste beaucoup à faire pour le fédéralisme européen.

M. ICART.- Pour la voie ferrée qui relie Coni, Breil, Vintimille et Drap, nous sommes encore sous une convention de 1970 qui s'inscrit dans le cadre des dommages de guerre. Comme vous le disiez, il s'agit bien d'un dossier ubuesque d'une grande complexité internationale.

M. Le Président.- Merci. Je vous propose de passer au vote sur ce rapport.

Le dossier n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. AIDES AUX COLLECTIVITÉS

Dr REVEL.- Deux points particuliers sont à soulever pour les aides aux collectivités. Le premier porte sur l'attribution d'un avis de principe à la commune de Mougins dans le cadre du protocole d'accord entre le Département et l'école supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower sur le projet d'extension et de restructuration des locaux de l'école. Le second concerne l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la commune de Saint Martin Vésubie en vue de la réalisation des travaux nécessaires pour compléter le débit de la source de Serra Cramau. Cela induit l'engagement de 52 800 euros de crédits sur le programme « Autres actions de solidarité territoriale ». Les deux commissions ont rendu un avis favorable à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que le Dr FRERE, MM. LISNARD et TABAROT ne prennent pas part au vote.

Le dossier n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

18. RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2010 DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS INTERURBAINS

M. VELAY.- Ce rapport présente le résultat des délégations de service public de transport sur les Alpes-Maritimes. Les actions et les rapports détaillés sont mentionnés dans le dossier qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Dossier n°18 : le conseil général prend acte.

19. POLITIQUE EDUCATION

Dr ROUX.- Il s'agit de déterminer comme chaque année le montant de notre participation aux dépenses de fonctionnement des collèges, de même que le tarif de la restauration et de l'hébergement. Il faut le notifier à chaque établissement avant le 1^{er} novembre de l'année précédent l'exercice.

L'actualisation globale annuelle des coûts de fonctionnement des collèges sera pour 2012 en augmentation de 3 %. Par ailleurs, nous prenons en compte des dépenses propres à chaque établissement, en particulier les dépenses nouvelles d'installations sportives. Le montant global

s'élève à 10 983 040 €.

Pour la répartition de cette dotation initiale entre les collèges, dans un souci indispensable d'équité, un grand nombre de paramètres sont traités : superficie des bâtiments, volumes chauffés, effectifs des élèves, internat, etc... En accord avec l'Éducation Nationale, et dans sa circulaire du 25 juin 2007, le financement d'une partie de la dotation initiale de fonctionnement est pris à hauteur de 10 % sur les réserves des établissements, seulement lorsqu'il s'agit d'un collège ayant plus de deux mois et demi de réserves disponibles. Le seuil optimal est de deux mois pour assurer la continuité du service. Il n'y a pas de risque, nous le savons, puisque nous allouons chaque année des subventions complémentaires dans le fonctionnement, ainsi qu'une aide d'urgence au service de restauration qui a représenté 40 000 € en 2011.

Enfin, concernant la fixation du tarif de restauration et d'hébergement pour 2012, je vous rappelle que le tarif des repas était de 3,08 € en 2011 pour les élèves. Il vous est proposé une nouvelle fois de ne pas augmenter cette année le tarif élève ainsi que le forfait internat, alors que les indices énergie et alimentation auraient conduit à un tarif élève de 3,18 €. Pour compenser l'augmentation du crédit nourriture et assurer le maintien et le développement de l'excellente qualité des repas dans nos collèges, nous diminuons d'autant l'ex-FARPI, ce qui représente 100 000 € de recettes départementales en moins.

Je précise enfin que le tarif commensal est porté de 4,11 € à 4,25 €, le tarif extérieur passant quant à lui de 6,17 € à 6,40 €. La mise en application sera effective au 1^{er} janvier 2012.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- En 2009, j'étais intervenue sur l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire. Vous aviez convenu d'un tarif unique sur la base quasiment du tarif le plus élevé. Pour certains collèges et pour certains élèves, cela avait représenté une augmentation substantielle. Dans un souci d'équité, nous avons proposé la mise en place du quotient familial pour le tarif des cantines, ce qui n'avait pas été accepté. L'argument donné pour l'augmentation à 3 € était l'amélioration de la qualité de l'assiette. Nos services ont-ils évalué la réalisation de cette amélioration ?

Lors du Grenelle 2007, le Gouvernement avait pris l'engagement de proposer 20 % de bio dans les cantines scolaires à partir de 2012. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET indique tout faire pour que cela soit respecté. Avons-nous également cet objectif dans les cantines du département ? A titre d'exemple, connaissant, M. le Président, votre amour pour la commune de Mouans-Sartoux et pour son maire, je voulais vous dire que nous proposons actuellement 80 % de bio sur cette commune. Nous atteindrons bientôt 100 % en utilisant des produits frais locaux. Ces produits sont fabriqués en France ou à proximité. Cela pourrait être un soutien aux filières bio de proximité. Je rappelle ma question : envisageons-nous de rentrer dans cet engagement gouvernemental de 20 % de produits bio ?

Concernant les collèges eux-mêmes, dans l'Ouest du département, le plan des collèges n'a pas abouti complètement sur trois niveaux. Tout d'abord, en ce qui concerne la reconstruction des collèges Pailleron, comme je l'ai indiqué la dernière fois, il en reste deux. Le premier est l'établissement des Mûriers où la reconstruction sur site a commencé il y a un mois. Quant à l'établissement des Campelières, cela devrait démarrer peut-être en 2017 ou 2018. Entre-temps, des travaux de rénovation de certains équipements permettront sans doute d'attendre. Sur ce volet, nous ne sommes donc pas à jour.

Est intervenu depuis l'abandon du projet de l'ex-nouveau collège de Mougins et Sophia. Ce n'est pas la faute du Département. Le terrain proposé par la ville ne convenait pas. Le projet a été abandonné au profit de celui de Pégomas, qui lui-même n'a pas encore vu le jour et qui prend un retard assez considérable. La situation commence donc à être problématique.

Parallèlement, la population scolaire augmente dans cette zone du département. Sur Pégomas, des constructions en cours font augmenter cette population. Les élèves de Pégomas vont à ce jour sur Mandelieu qui commence aussi à saturer. Ils vont donc certainement se diriger vers La Bocca, et des fratries seront probablement éclatées. Les familles de la Roquette-sur-Siagne vont vers le collège Gérard PHILIPPE. Les collégiens font donc beaucoup de déplacements. Aux Campelières, nous dépassons quasiment la population de 1 000 élèves, alors que nous étions sur un objectif de 700 élèves.

Nous pensons qu'il y a urgence à organiser une réunion sur ce secteur au niveau des établissements mais également de la carte scolaire, puisque nous constatons des saturations d'équipements dans les établissements, et que nous avons besoin de donner des réponses aux conseils d'administration, aux parents et aux maires sur ces sujets.

Je vous remercie de me répondre.

M. Le Président.- Votre déclaration – je pense que c'est l'objectif – sera scrupuleusement consignée au procès-verbal. Je vous en donne acte. Sur la tarification, vous noterez, puisque vous aviez protesté dans le sens inverse, qu'il n'y a aucune augmentation pour les élèves. J'espère que vous approuvez cette stabilité qui correspond tout de même, en cette période difficile, à un effort du conseil général. Si le prix payé par élève est de 3,08 euros, il est de 2,77 € pour le conseil général. C'est un effort important, comme l'a dit le Dr ROUX.

Concernant le bio, c'est un objectif que nous partageons. Nous avons déployé dans cinq collèges du département une expérimentation sur la mise en place du bio. Cela représente toute de même 30 000 ou 40 000 €. Quant aux investissements, j'ai bien pris note de vos remarques. L'année dernière, nous avons 4 collèges Pailleron. Nous sommes en train de terminer Antibes les Pins qui sera ouvert à la rentrée prochaine. Les Mûriers sont en cours de chantier, comme vous l'avez dit. Il reste Victor DURUY à Nice, où nous avons engagé des études, ainsi que le collège des Campelières. Je connais aussi le dossier de Pégomas. Je m'en suis entretenu avec M. VINCIGUERRA. Nous faisons au mieux pour avoir un calendrier à vous donner dans les meilleurs délais pour combler les retards. Nous connaissons bien l'urgence de la situation.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous nous faisons apostropher jusque dans la rue. C'est devenu une véritable préoccupation des habitants de Pégomas à laquelle je dois répondre. Nous avons une équipe de maîtrise d'œuvre depuis 2008. Nous avons un permis de construire depuis décembre 2010. Nous sommes propriétaires du terrain depuis 2 ans. Cela nous coûte d'ailleurs des frais d'entretien, et nous préférierions y voir pousser un collège plutôt que de l'herbe. Nous devons apporter une réponse, quelle qu'elle soit. Nous ne pouvons plus attendre. La population ne peut plus attendre non plus. Le problème est réel. Tous les collèges environnants atteignent leurs limites. Nous aimerions avoir une réponse claire à retransmettre à la population. Ce serait aussi bien à notre honneur qu'au vôtre.

M. Le Président.- J'ai bien compris. Sur ce dossier, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ?

Le dossier n°19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

20. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport a pour objet l'adoption de diverses dispositions en matière de ressources humaines concernant : le renouvellement de la mise à disposition d'agents de la collectivité auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'adaptation de deux emplois budgétaires en précisant leur mission et en autorisant leur ouverture à des recrutements en qualité d'agents contractuels, la prise en compte d'évolutions intervenues en matière de régime indemnitaire en faveur d'agents de la collectivité.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le dossier n°20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

21. GESTION IMMOBILIÈRE

Me BECK.- Ce rapport concerne la signature de conventions intervenant avec l'Etat pour fixer les modalités de sa participation de 227 275 € à la première phase des travaux de rénovation du restaurant inter-administratif du CADAM, soit 40 % du coût des travaux estimé à 568 188 € HT. Le rapport propose aussi la signature de conventions avec NCA pour la location des locaux du Palais de Porta et de huit parkings situés boulevard Gambetta à Nice pour un loyer annuel de 71 463 €.

M. Le Président.- Merci. Sur ce rapport, concernant la mise à disposition des locaux du Palais de Porta, il conviendrait de modifier la date de prise d'effet de la convention et indiquer le 7 novembre au lieu du 1^{er} octobre.

Le dossier n°21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

22. FISCALITÉ – MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Me BECK.- Ce rapport concerne la nouvelle taxe d'aménagement qui à compter du 1^{er} mars 2012 se substituera à la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles et à la taxe pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Les collectivités doivent délibérer sur les modalités de l'instauration de cette nouvelle taxe avant le 30 novembre 2011. Il est proposé de porter le taux de la nouvelle taxe à 2,5 %. Je précise que Bernard ASSO ne prend pas part au vote.

M. Le Président.- Merci. Outre Bernard ASSO, MM. FRERE, MORANI, BLANCHI et THAON ne prennent pas part au vote.

Le dossier n°22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

23. ABONDEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Me BECK.- Ce rapport concerne l'abondement du fonds départemental de péréquation de la

taxe professionnelle au profit des communes et structures intercommunales à hauteur de 400 000 € pour 2011.

M. Le Président.- Très bien.

Le dossier n°23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

24. RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT EN APPLICATION DES RÈGLES DE CADUCITÉ

M. KANDEL.- Ce rapport a pour objet de présenter les propositions de révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Ces modifications se traduisent d'une part par un abondement des AP/AE de stock, et d'autre part par l'application des règles de caducité prévues par le code général des collectivités territoriales. Sur le premier point, les abondements proposés s'élèvent à 2 831 453 € en investissement, et à 320 000 € en fonctionnement. Je ne détaille pas les règles de caducité que vous connaissez. L'ensemble de ces révisions porte le montant total du stock d'AP à 2 123 090 142 €, et le montant total du stock d'AE à 152 409 871 €.

M. Le Président.- Merci.

Le dossier n°24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

25. REMISES GRACIEUSES ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES DIVERSES

M. KANDEL.- Ce rapport propose l'examen de diverses dispositions financières. Le détail a été étudié en commission des finances.

Le dossier n°25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous avons terminé notre ordre du jour. Je vous propose pour conclure d'approuver les procès-verbaux des séances du 9 juin 2011 et du 23 juin 2011.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances du 9 et du 23 juin 2011 sont approuvés à l'unanimité.

Je vous remercie et lève la séance.

La séance est levée à 15 h 35